

Tulle, le 8 Janvier 2008

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Décembre 2007**

Secrétariat Général
GR/KP/mfb

L'an deux mil sept et le treize Décembre à 21 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

Etaient présents : M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, M. Alain LAGARDE, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, Mme Dominique GRADOR, M. Michel BREUILH, Maires - Adjoint, M. Jean-Louis WUYTS, M. Jean-Louis SOULIER, M. Yves JUIN, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, M. Roger LAVAL, Mme Marylène DUPUY, M. Jacques SOULETIE, M. Jean-Michel CLAUX, M. Jean-Paul DUSSOURD, M. François RABIER, M. Michel CAILLARD, M. Christian PRADAYROL, M. Jean Pierre ROSSIN, M. Jean-Paul DEVEIX, Mme Annie BASTIE, M. Jacques MARTHON, M. Alain MONS soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Janine PICARD par M. Jean COMBASTEIL, Mme Arlette MARTIN - CUEILLE par M. François HOLLANDE, Mme Annie MARTINIE par M. Michel CAILLARD, M. Philippe GOUT par M. Jean-Paul DUSSOURD.

Etaient absentes : Mme Pierrette DEZIER, Mme Sylvie NONI.

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 28 Septembre et du 26 Octobre 2007

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il s'agit d'un des derniers conseils municipaux de la mandature. Il paraissait important, dans le cadre de ce conseil municipal, de se projeter

vers l'avenir tout en respectant le choix des électeurs en Mars, de revenir sur des délégations ou opérations déjà lancées de façon à en faire le bilan mais aussi le contrôle.

Rapporteur : Monsieur le Maire

1- Contrat de Pôle Structurant Ville de Tulle - Communauté de Communes Tulle Cœur de Corrèze - Région Limousin

Approbation du contrat et autorisation donnée au Maire à le signer

- **Demandes de subventions en résultant**
- **Demandes de subventions au Conseil Général**

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver le Contrat de Pôle Structurant**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document**
- **de solliciter les subventions s'y rapportant (cf tableau financier)**

Il est précisé que le Contrat de Pôle Structurant constitue le volet urbain du Contrat de Pays et permet notamment à ce titre l'obtention de crédits spécifiques de la Région.

Il reprend ainsi certaines opérations inscrites dans le Contrat de Pays 2008-2010 et en compte de nouvelles s'inscrivant dans la continuité des actions engagées par la Ville et la Communauté de Communes depuis plusieurs années sur le territoire communautaire et sa ville centre.

Il est également proposé au Conseil municipal de saisir le Conseil Général de la Corrèze afin qu'il accompagne, au même titre que la Région, les actions structurantes portées par la Ville et la Communauté de Communes dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant à travers la mise en place d'un financement spécifique.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'en ce qui concerne l'avenir, il ne s'agit pas de prendre des décisions qui relèveront des prochains élus. Cependant la municipalité a le devoir de chercher des financements pour mobiliser le plus de concours possibles, alléger ainsi l'autofinancement de la Ville et déjà identifier les grands projets ou équipements que la Ville veut porter collectivement, au-delà des différentes sensibilités.

Le Conseil Régional a une politique contractuelle avec le Contrat de Pôle Structurant. L'enveloppe est importante. La Région fait un effort important pour la Ville de Tulle et le Pays de Tulle (2 000 000 €). Il faut que la Ville marque ses priorités, dans le cadre de cette enveloppe. Il faut aussi considérer qu'il n'est pas possible de présenter n'importe quel projet. Ils doivent s'insérer dans des cadres fixés par le Conseil Régional.

Depuis plusieurs mois, la Ville a identifié des projets pouvant être insérés dans le contrat :

- la réalisation d'une salle plurifonctionnelle dont le coût sera élevé. Elle doit être adaptée à de multiples usages et positionnée sur le site de l'Auzelou
- la réalisation d'un pôle intermodal. Cela avait déjà été un objectif il y a une dizaine d'années et il faut désormais présenter ce dossier
- l'embellissement de la Ville avec la poursuite de la réhabilitation des quais et le changement des balustres sur le Quai Péri.

L'ambition est de signer le contrat dès que possible, d'y intégrer les principaux aménagements que la Ville a à porter pour les prochaines années, de se retourner vers le Conseil Général de la Corrèze pour voir comment il pourrait compléter les financements accordés par le Conseil Régional.

Il précise qu'il s'agit là de présenter ces projets pour qu'ils soient dans le contrat et qu'ils soient le plus possible subventionnés.

Les maîtres d'ouvrage des projets présentés au titre du Contrat de Pôle Structurant seront la Ville mais aussi la SEMABL et la Communauté de Communes.

Ce sera le prochain Conseil municipal qui aura à délibérer sur les opérations, compléter leur financement.

La participation de la Région est définie mais l'intervention du Conseil Général, de l'Etat à ces opérations n'est pas encore confirmée.

Dans le tableau présenté avec le rapport, des hypothèses sont présentées. Certaines sont confirmées mais d'autres aléatoires.

Monsieur Christian PRADAYROL demande si, dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant, c'est la Communauté de Communes ou la Ville qui est considérée comme le Pôle Structurant, s'il s'agit d'un contrat entre la Région et la Communauté de Communes, comment s'articule ce dispositif.

Monsieur Jean COMBASTEIL répond qu'il y a trois signataires. C'est une politique régionale.

Le Conseil Général a dit, en débat en séance plénière, que le Département interviendrait dans la mesure où les opérations proposées seront éligibles à des crédits sectoriels. Il n'y aura donc pas de financements spécifiques Pôle Structurant mais une intervention dans le cadre de crédits sectoriels, avec les taux habituellement pratiqués à ce titre.

Il y a des opérations sous maîtrise d'ouvrage Ville et d'autres sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes.

La réalisation du Pont sur la Corrèze est une opération concrète. La subvention de l'Etat pour 490 000 € est acquise (DDR).

La Région a annoncé 490 000 € et le Département a annoncé qu'il ne participerait pas à cette opération sauf si la Communauté le met dans ses programmes routiers. Ces aides sont plafonnées et leur montant maximum est fixé à 60 000 €.

Concernant la piste d'athlétisme qui sera sous maîtrise d'ouvrage Communauté, il y aura sûrement pour le solde un partage avec la Ville pour ce qui a trait au stade.

Les chiffres ne sont pas définis.

Un examen doit avoir lieu en CNDS le 17 Décembre 2007.

Le CNDS octroie au maximum 10 % du coût HT de l'opération.

La Région participera probablement au financement de cette opération.

Le Département n'a pas donné sa réponse. L'Etat ne s'est pas encore prononcé.

Monsieur François HOLLANDE dit que le document n'a pas de valeur prédictive ni juridique. Il a une valeur indicative sauf pour la Région.

Monsieur Christian PRADAYROL demande pourquoi c'est la Communauté qui finance le pont alors qu'il s'agit d'une opération privée.

Les équipements peuvent être à la charge de ceux qui les aménagent.

L'argent utilisé à cette fin aurait pu être gardé pour faire une réserve foncière pour la Médiathèque.

Pour les autres actions, elles s'inscrivent dans la continuité de celles réalisées.

Pour ce qui concerne la piste d'athlétisme, il demande si la compétence sportive a été transférée à la Communauté de Communes.

Monsieur François HOLLANDE répond, en ce qui concerne la réalisation du pont, que cette opération était nécessaire au moment où il a fallu permettre la transition entre l'ancienne usine et la reprise du site, chacun a du faire des efforts. BorgWarner a été rachetée par le promoteur immobilier qui a demandé, pour faire son opération, que l'accès soit prévu.

La Communauté et la Ville sont parties prenantes uniquement sur ce point là.

Cette installation de Citéa aura coûté à la Communauté de Communes pour ce qui concerne le pont. Une participation de la Ville pour cette opération sera sans doute accordée.

Il y aura là une activité économique avec 100 emplois qui n'aura quasiment rien coûté aux contribuables tullistes.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que lorsque des zones d'activités sont créées, c'est bien la puissance publique qui en assure l'organisation, la desserte. De plus, il y a souvent ce

qui appartient à la zone elle-même et ce qui est extérieur à la zone. En général ce qui est à l'intérieur participe du prix de revient et donc se récupère plus ou moins sur le prix de vente même si le prix de vente est souvent inférieur au prix de revient.

Ce qui est extérieur est à la charge de la puissance publique qui aménage la zone.

Dans ce cas, il y a une forme d'aménagement général de l'espace communautaire qui justifie cette intervention. Cela ne lui paraît pas déplacé.

Monsieur Christian PRADAYROL observe qu'il ne dit pas que le contexte est déplacé mais regrette une participation aussi importante qui aurait pu être réduite. A travers la fiscalité, la Ville participe.

Monsieur François HOLLANDE dit que le coût pour la Communauté sur le pont est de 20 %.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que cette action est actuellement financée à hauteur de 65 %. La Communauté récupère la TVA sur cette opération.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il ne faut pas craindre que l'argent utilisé sur cette opération ne puisse être mis sur une réserve foncière à la gare.

La Ville souhaiterait que la SNCF vende ses parcelles. Des démarches ont été faites auprès de la SNCF et de Réseau Ferré de France en disant que la Ville prendrait chaque terrain pouvant être cédé.

Or, pour le moment la SNCF et RFF ne vendent pas autant que la Ville le souhaiterait.

Monsieur Christian PRADAYROL propose d'inscrire une réserve foncière en continuité de la Médiathèque.

Monsieur François HOLLANDE dit que, dans le cadre du pôle intermodal, si la Ville pouvait bénéficier de terrains supplémentaires, elle les intégrerait à cette opération.

Il est certain que l'enveloppe dont disposera la Ville ne sera pas extensible.

Monsieur Jean COMBASTEIL ajoute que les terrains indiqués en acquisitions foncières ne sont pas éligibles aux aides prévues dans le cadre de ce contrat.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que la Région a ses propres références, l'Etat a les siennes, le Département à les siennes. Cela devient difficile en terme de lisibilité.

Monsieur Jean COMBASTEIL revient sur le pont.

C'est le résultat d'une situation où la Communauté devait acheter tous les bâtiments tels que les libérait Borg Warner, assurer la dépollution, la démolition et livrer le terrain prêt à la construction lequel était payé par le promoteur.

Cela était lourd (plus de 4 000 000 €)

Cela n'était pas réalisable. L'opération a donc été réalisée différemment.

La réalisation du pont a résulté de la négociation.

De plus, ce site devait être monnayé pour que Borg Warner s'installe.

Aujourd'hui Borg Warner est installé dans un bâtiment neuf. Borg Warner produit et se développe. Par ailleurs, il va y avoir un site commercial important.

La Communauté a joué son rôle dans le développement, dans l'aménagement et dans l'équilibre du territoire.

Il ne regrette pas la participation de la Communauté à la réalisation du pont.

Monsieur François HOLLANDE rappelle que cela n'engage pas les prochains élus mais permettra à l'équipe municipale tout de suite après les élections de pouvoir engager les projets, lancer les opérations.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que les Contrats de Pays doivent être signés avant le 1^{er} Février 2008. Ils seront signés à Limoges.

Le Contrat de Pôle Structurant devrait être signé quelques jours après.

Monsieur François HOLLANDE dit que tout devrait être signé avant les élections.

Monsieur Michel CAILLARD s'interroge sur l'opération afférente à la requalification des locaux de la Médiathèque. Il n'y a pas de précision concernant cette opération dans le document remis.

Monsieur Gilles RAVINET explique que ce projet a été mis pour mémoire de façon à pouvoir être intégré dans le contrat.

Pour l'instant le projet n'est pas achevé par rapport à la réutilisation du site mais le seul fait de le mentionner permettra, en cours de contrat, de pouvoir aller chercher des crédits sur cette opération.

La somme portée est indicative. Le projet va être travaillé dans les trois ans qui viennent et il sera possible d'aller chercher des subventions au titre du Contrat de Pôle Structurant.

Monsieur François HOLLANDE demande combien de temps vont durer les travaux de la Médiathèque.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit qu'il faut compter 18 mois à partir de maintenant.

Monsieur François HOLLANDE dit que le déménagement pourrait se faire dans le second semestre 2009.

Cela laisse ce délai pour savoir quoi faire des locaux qui seront désaffectés.

Il y a déjà des prétentions. L'Ecole de Musique est intéressée.

Des salles peuvent être récupérées pour des associations. Il faut concevoir cette réutilisation dans un projet.

Il va donc falloir structurer ce que pourra être ce bâtiment.

Monsieur Pierre DIEDERICHS indique que des besoins sont exprimés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Il y a des dysfonctionnements, des problèmes acoustiques. Il faut revoir les locaux.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il faudrait sans doute restructurer l'extérieur du bâtiment, de nombreux espaces étant perdus sur le plateau. Cela aura un coût et pourrait être financé par le contrat.

Il y a aussi l'aspect réhabilitation de la façade qui est très dégradée.

La rénovation de la façade du Centre 19000 est aussi dans le contrat.

Il faut remettre au goût du jour les bâtiments de la Ville qui ne sont pas esthétiques, le Centre Culturel et Sportif comme le Centre 19000 faisant partie de ces bâtiments.

Sur la salle plurifonctionnelle, il y aura peut être un débat pendant la campagne électorale sur le fait de la mettre ou non à l'Auzelou.

La municipalité actuelle a fait le choix de la mettre à l'Auzelou.

Une consultation d'architecte a été lancée pour avoir le coût.

Sur le site de la gare, il faut réfléchir à ce qui peut être mis, en complémentarité, au-delà des stationnements qui sont absolument nécessaires.

Cet espace n'est pas très large et, comme le dit Monsieur PRADAYROL, il faudrait essayer de trouver des extensions possibles.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il serait opportun de mettre une salle plurifonctionnelle à la gare. L'Auzelou est un site plutôt sportif.

Cela créerait une animation supplémentaire sur le site de la gare et dans le centre - ville.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteurs : Monsieur le Maire, Philippe BERNIS

2- Développement durable –

Monsieur François HOLLANDE dit que tout le monde, à l'échelle locale, nationale, internationale, de la nécessité du développement durable, des économies d'énergie, des énergies renouvelables.

Dans ce cadre la Ville souhaite solliciter des subventions auprès de l'ADEME et solliciter EDF pour la réalisation d'études concernant l'efficacité énergétique.

a- Demande de subvention à l'ADEME et à la Région pour financer l'étude de faisabilité afférente à l'installation dans des bâtiments municipaux de chaufferies bois ou de tout autre système de chauffage basé sur les énergies renouvelables

- Etude de faisabilité d'une chaufferie bois sur le site du Chambon à Laguene
- Etude de faisabilité comparative entre une Chaufferie bois et une installation solaire thermique sur le site du Centre Aquarécréatif de l'Auzelou à TULLE

Dans le cadre d'une demande de développement durable, initiée dans l'agenda 21 communautaire, et pour faire suite au diagnostic énergétique du patrimoine de la Ville de TULLE, il a été décidé de lancer une étude de faisabilité comparative entre une chaufferie bois et une installation solaire thermique sur le site du Centre Aquarécréatif de l'Auzelou à TULLE.

L'objectif de cette étude est de vérifier la faisabilité thermique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie automatique à bois, ou d'une installation solaire thermique, et de comparer ces solutions aux autres possibilités en terme d'investissement et d'exploitation.

Le but étant de lutter contre l'effet de serre, de diminuer les consommations d'énergies, et d'utiliser les énergies renouvelables.

Le montant de cette étude est de **11 003,20 € TTC**. Elle sera subventionnée à hauteur de 70 % par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie " ADEME ".

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'ADEME et à la Région et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches s'y rapportant et à signer tous les documents à intervenir.

Monsieur Philippe BERNIS dit que cette délibération s'inscrit dans la continuité de l'opération « - 20 % de consommation énergétique sur les bâtiments communaux » pour laquelle la Ville a déjà bénéficié d'une aide de la Région et de l'ADEME.

Cette étude a été menée à bien. Elle a donné des pistes. Il s'agit là d'affiner et de faire une étude comparative entre deux modes de chaufferie sur le site de l'Auzelou et la possibilité de mettre une chaufferie bois sur le site du Chambon à Laguene. L'étude a été estimée à 11 000 €.

b - Approbation du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique liant la Ville et EDF

Le Livre Vert Européen sur l'efficacité énergétique fixe un objectif ambitieux à l'ensemble des Etats de l'Union Européenne qui est d'atteindre 20 % d'économie d'énergie d'ici 2020, avec pour effet escompté une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, la Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (Loi POPE) a instauré :

-	d'une part, un dispositif innovant de certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) que peuvent obtenir les personnes morales, dont les collectivités, en contrepartie de la réalisation d'actions générant des économies d'énergie,
-	d'autre part des obligations d'économie d'énergie aux opérateurs, sous peine de pénalités.

C'est sur cette base qu'EDF propose à la Ville de TULLE de contractualiser cette volonté commune d'agir dans le cadre du dispositif C.E.E.

Des actions de participation financière - de conseil - de formation - de sensibilisation ou d'élaboration d'outils de communication de la part d'EDF pourront porter :

⇒	sur les actions de la maîtrise de la demande en énergie sur le patrimoine et l'éclairage public de la Collectivité, étant entendu que c'est la Ville de TULLE qui fixera les actions ou opérations qu'elle concédera directement à EDF, ou mettre en concurrence avec d'autres opérateurs.
---	--

- ⇒ sur des actions de la maîtrise de la demande en énergie du patrimoine bâti de la commune dont la Ville est partie prenante avec la SEMABL ou l'O.P.H.L.M.
- ⇒ sur des actions de sensibilisation/formation sur :
 - l'utilisation des appareils faiblement consommateur d'énergie auprès des habitants de la Ville
 - la formation du personnel communal sur les postes permettant d'économiser l'énergie
 - la sensibilisation des enfants des écoles aux économies d'énergie
- ⇒ sur les actions de communications ciblées lors de la semaine du développement durable, par exemple.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce protocole d'accord et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Il est précisé qu'une convention d'application sera conclue entre les parties pour chaque opération de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies

renouvelables, réalisées dans le cadre du présent protocole, génératrice de certificats d'économies d'énergies.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'il s'agit d'un protocole d'accord entre EDF et la Ville de Tulle qui vise l'efficacité énergétique. C'est une opération « donnant-donnant ».

EDF va aider à mener des opérations qui peuvent être en direction de la Ville mais aussi en direction des habitants de la Ville de Tulle et qui vont viser à faire des économies d'énergie dans le mode de gestion de la Ville mais aussi auprès des habitants de Tulle notamment en participant à des opérations commerciales consistant par exemple à vendre des ampoules basse consommation ou en s'associant aux opérations qu'il est possible de mener dans le cadre d'opérations telles que celles menées dans le cadre de l'opération sur la semaine du développement durable.

L'intérêt de ce dispositif est qu'EDF mettra à la disposition de la Ville ses moyens d'information voire des moyens financiers.

A l'inverse, la Ville cèdera à EDF sur les opérations qui sont directement concernées par ce protocole des certificats d'économie d'énergie.

La Ville va faire des économies et EDF pourra très vite se tourner vers les énergies renouvelables et pas seulement vers le nucléaire.

Monsieur François RABIER demande si seul le centre aquarécricatif est prévu dans cette étude.

Monsieur Philippe BERNIS dit que dans l'étude « - 20 %... », il était prévu de faire un réseau de chaleur sur ce site c'est-à-dire d'avoir une chaufferie commune. Dans un premier temps, c'est la salle plurifonctionnelle qui sera concernée. Ce réseau pourrait ensuite être étendu à d'autres équipements : boulodrome, Salle des Musiques Actuelles et éventuellement la piscine.

Cette étude de faisabilité va aussi intégrer cette politique. Il souhaite que la mise en place d'un réseau de chaleur soit évoquée.

Monsieur Gilles RAVINET indique que les chaufferies bois fonctionnent très bien quand il s'agit de produire du chauffage en continu notamment au centre aquarécricatif. Quand il s'agit de chauffer des salles à des moments particuliers, ce système n'est pas du tout performant.

Monsieur François HOLLANDE dit que le plus gros consommateur d'énergie sur ce site, c'est la piscine.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Mademoiselle Christèle COURSAT

3- Animations de Noël

A l'occasion des fêtes de Noël, la Ville de Tulle organise diverses animations :

- une patinoire mobile sera installée Place Berteaud du 15 décembre au 6 janvier 2008.
- des balades sur des poneys seront proposées aux enfants les 16, 19 et 22 décembre 2007 et des balades en calèche les 15 et 23 décembre 2007.

Ces actions sont gérées par la Ville et s'inscrivent dans le programme des animations plus global porté par la Communauté de Communes Tulle Cœur de Corrèze sur l'ensemble du territoire communautaire et intitulé « 1, 2, 3 Noël »

Plusieurs partenaires s'associent à la Ville pour financer ces opérations ou apportent leur contribution à la réussite des manifestations.

Budget

Dépenses :

- Patinoire	56 929,60 €
- Gardiennage patinoire	3 784,50 €
- Impression tickets régie	432,00 €
- Timbres/envois courriers commerçants	192,60 €
- Poneys	1 800,00 €
- Insertion dans La Montagne	1 196, 00 €
TOTAL	64 334, 70 €

Crédits inscrits au budget de la Ville pour les animations de Noël : 44 348 €.

Recettes :

- Sponsors	Estimation : 27 500 €
-----	-----
- Recettes billetterie	Estimation : 7 000 €
TOTAL	Estimation : 34 500 €

Le coût pour la Ville devrait donc être inférieur à celui prévu au budget.

Monsieur François HOLLANDE dit que *Christèle COURSAT* a fait en sorte que les finances de la Ville ne soient pas trop altérées par les animations de Noël.

Mademoiselle Christèle COURSAT dit que la Ville veille à minimiser la consommation d'énergie. Les lumières utilisées sont des lumières basse tension.

Une patinoire mobile de 200 m² a été installée Place Berteaud. Elle est gérée en régie.

Elle regrette que l'association des commerçants ait vu la démission de son Président, la fermeture de ses comptes et qu'elle n'ait, par conséquent, pas pu accompagner la Ville dans cette opération.

Certains commerçants achètent des tickets pour les offrir à leurs clients et les récompenser de leur fidélité.

Une régie a été mise en place.

Des ballades en poneys et en calèche seront organisées.

La charge financière pour la municipalité a été allégée par la recherche de sponsors. 27 500 € ont été trouvés.

Elle indique que les 36 communes de la Communauté seront animées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La communication se fait à l'échelle de la Communauté de Communes dans le cadre d'une démarche communautaire.

Monsieur Jean-Louis WUYTS observe que toute la Presse couvre cette opération.

Mademoiselle Christèle COURSAT confirme cela.

Monsieur Michel CAILLARD dit qu'en ce qui concerne l'éclairage un effort a été fait.

Cependant puisque la consommation d'énergie baisse, il demande si la décoration n'aurait pas pu être améliorée dans certains quartiers dont l'avenue Victor Hugo.

Il demande en outre sur quel budget sont payés les saisonniers.

Mademoiselle Christèle COURSAT répond que les saisonniers sont payés sur le budget Ville.

Quant à l'éclairage, il est vrai que certains quartiers sont moins éclairés que d'autres. C'est un problème financier.

Il est nécessaire d'avoir un programme annuel d'investissement sur l'éclairage.

a - Fixation des tarifs d'entrée à la patinoire mobile installée à Tulle du 15 Décembre 2007 au 6 Janvier 2008

La Ville de Tulle a souhaité l'installation d'une patinoire mobile à Tulle à l'occasion des fêtes de Noël. Cette action s'inscrit dans le programme des animations de Noël mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes.

La patinoire sera installée Place Berteaud du 15 Décembre 2007 au 6 Janvier 2008.

Le coût de la location de la patinoire et de matériels divers (patins, patinettes, jeux de glace, matériel pour la réfection de la glace ...) s'élève à 47 600 € HT soit 56 929,60 € TTC.

Cette action sera financée par la Ville, par des partenaires financiers et par les droits d'entrée perçus à la patinoire.

Sa gestion sera assurée par la Ville et une régie de recettes temporaire sera créée à cette occasion pour l'encaissement des droits d'entrée à la patinoire.

Il convient donc de fixer les tarifs d'entrée à la patinoire.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs suivants :

- Entrée à la patinoire	2 €
- Entrée à la patinoire pour les billets achetés par les commerçants du territoire communautaire et les partenaires financiers	1,50 €
- Billets délivrés en cadeau lors des animations organisées dans les communes de la Communauté de Communes	Gratuité

APPROUVE à l'unanimité

b- Animations de Noël - Approbation de conventions liant la Ville de Tulle, la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze et les partenaires financiers pour l'utilisation de la patinoire

La Ville de Tulle a souhaité l'installation d'une patinoire mobile à Tulle à l'occasion des fêtes de Noël. Cette action s'inscrit dans le programme des animations de Noël mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes.

La patinoire sera installée Place Berteaud du 15 Décembre 2007 au 6 Janvier 2008.

Le coût de la location de la patinoire et de matériels divers (patins, patinettes, jeux de glace, matériel pour la réfection de la glace ...) s'élève à 47 600 € HT soit 56 929,60 € TTC.

Cette action sera financée par la Ville, par des partenaires financiers et par les droits d'entrée perçus à la patinoire.

Les partenaires se joignent à cette opération en versant une participation financière ou autre à la Ville conformément aux termes des conventions.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver lesdites conventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Partenaires :

Mougin Investissements : 5 000 €

ISS Services : 4 000 €

TEMACO: 2 000 €

Top Fouille : 2 000 €

E. Leclerc : 2 000 €

La Poste : 2 000 €

Crédit agricole : 2 000 €

LIDL : 1 500 €

INEO : 1 500 €

EUROVIA : 1 500 €

Gaz de France : 1 000 €

EDF : 1 000 €

Sa Espaces Verts du Limousin : 1 000 €

AVIA PICOTY : 1 000 €

Shopi : bonbons

CEGELEC : achats de jeux de l'oie

Thiriet : bons d'achat

APPROUVE à l'unanimité

c - Créations d'emplois saisonniers pour le fonctionnement de la patinoire installée à Tulle à l'occasion des fêtes de Noël

Au cours des animations de Noël, la Ville de Tulle aura à assurer la gestion d'une patinoire.

A cette fin, il a été décidé de recruter à compter du 15 décembre prochain et jusqu'au 6 janvier 2008, quatre adjoints d'animation de deuxième classe non titulaires à raison de 20 heures hebdomadaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour cette période.

TRANSPORTS URBAINS -

Rapporteur : Philippe BERNIS

- Présentation du compte rendu d'activités de la CFTA - Années 2006 et 2007 (janvier - octobre)

Le nouveau réseau de transports urbains fonctionne depuis 2 ans. Le renouvellement du contrat s'est fait sous la forme d'un marché négocié (mise en place effective depuis le 10 janvier 2005).

Un compte rendu d'activités pour l'année 2006 et 2007 (janvier - octobre) est présenté en annexe.

Monsieur Philippe BERNIS remarque que 2005 était la première année de mise en oeuvre du réseau de transports urbains.

2006 a été une année pleine de mise en place du nouveau réseau.

Il y a eu à cette période beaucoup de travaux en Centre Ville qui ont perturbé le fonctionnement de tous les services et notamment du service de transports urbains.

Un service de bon niveau a été cependant maintenu. Le taux de fréquentation est demeuré relativement constant de 2005 à 2006.

Concernant les premiers chiffres de 2007, il s'avère que la fréquentation, en dépit des efforts faits sur la promotion, est toujours à un niveau relativement faible bien qu'il y ait eu une embellie fin 2006 avec les premières augmentations fortes du carburant.

Depuis quelques temps, les hausses du carburant ne se traduisent pas sur la fréquentation des bus sauf sur un seul point : depuis septembre 2007 a été mis en place une promotion sur les abonnements mensuels permettant d'avoir trois mois d'abonnement en achetant un seul mois.

Ainsi en octobre, quatre fois plus d'abonnements que le mois précédent ont été vendus.

Ce type de promotion est assez porteur.

Il en est de même pour les opérations de pass promotionnels.

Pendant la semaine du développement durable et pendant les Nuits de Nacre, la fréquentation des transports urbains a augmenté.

Sur le transport à la demande, en dépit d'une faible baisse du nombre de voyageurs transportés en octobre, il est à noter une baisse plus sensible du nombre de courses.

Il est, en effet, fait en sorte de grouper le nombre de personnes transportées dans le cadre du transport à la demande. Cela était un des objectifs assignés à la CFTA lors de la mise en place du transport à la demande. Le coût d'une course a été considérablement baissé

mais à l'inverse, il a été demandé au transporteur de faire un effort particulier pour transporter le plus de personnes à la fois et éventuellement faire des voyages avec plusieurs arrêts.

Cela n'a pas été facile mais commence à porter ses fruits.

Il y a des éléments de satisfaction sur le réseau de transports urbains de la Ville de Tulle.

L'an prochain, dans le cadre de la semaine du développement durable, le transport urbain de la Ville de Tulle va être mis en avant et il va être essayé d'améliorer la lisibilité du réseau puisque jusqu'à présent, il n'a été possible de travailler que sur les arrêts de bus qui sont dans des cabines.

Pour 2008, il espère qu'un budget sera dégagé sur la Ville pour rendre plus lisible le réseau de transport urbain de la Ville de Tulle.

Un autre objectif pour 2008 pourrait être de passer, comme cela avait été fait avec le Conseil Régional (une convention sur les transports du Conseil Régional pouvant desservir des points d'arrêt de la Ville de Tulle signée en 2006), une convention avec le Conseil Général pour ce qui concerne les lignes régulières de transport du Conseil Général qui desservent des points d'arrêt à l'intérieur de la Ville de Tulle.

Monsieur Christian PRADAYROL observe que la fréquentation baisse malgré les efforts faits.

Il faudrait voir quelle est la pertinence de certaines lignes ou arrêts.

Il faudrait mener une réflexion plus globale sur la desserte.

Il est normal qu'il y ait un déficit structurel.

Monsieur Philippe BERNIS dit que la baisse est relative puisqu'une baisse de 141 voyages a été constatée sur la période courant d'octobre 2006 à octobre 2007.

Sur le Transport à la Demande, il y a une hausse puisqu'il y a 170 fréquentations de plus sur la même période.

Cela est variable et dépend du coût du carburant.

Pour la fin de l'année, la fréquentation de la Maison de Retraite sise aux Fontaines va faire l'objet d'une attention particulière.

Un arrêt supplémentaire du TAD va être créé pour la Maison de Retraite notamment pour le samedi après-midi.

Il y a actuellement six dessertes de la Maison de Retraite dans la journée et pour faciliter le confort des gens qui vont aller à la Maison de Retraite souvent âgés, il a été mené

un travail en commun avec l'Hôpital et la CFTA pour que l'arrêt Maison de Retraite soit situé le plus près possible de l'entrée de la Maison de Retraite.

Cette destination qui était tombée en désuétude car il n'y avait plus de Clinique a repris de l'attrait avec la Maison de Retraite.

C'est sur ce genre d'évènement ponctuel qu'il faut intervenir.

Il y a une autre domaine qui n'a pas été assez popularisé : c'est la desserte de la piscine et du centre aquarécréatif par le TAD notamment l'été pour les jeunes avec la carte Tul'Surf.

Cela fait partie des opérations de communication à prévoir pendant l'année 2008 pour populariser davantage cette carte Tul'Surf.

Il rappelle qu'un avenant a été pris pour porter l'âge des bénéficiaires de cette carte à 23 ans de façon à ce que les étudiants de l'IUT puissent utiliser plus facilement les transports en commun et notamment le TAD.

Les chiffres varient. La Ville travaille en collaboration avec la CFTA pour essayer d'améliorer, de trouver de nouvelles initiatives et de faire en sorte que le réseau de Transport urbain de Tulle, qui est modeste, puisse perdurer, continuer à offrir un bon niveau de service et à exercer sa fonction.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'avec la mise en place du Pôle Intermodal, il faudra mettre en place une politique globale sur les transports publics.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il faut réfléchir les arrêts, les adapter mais qu'ils ne peuvent pas être multipliés car cela a un coût.

Il faut réfléchir à l'idée même du Transport urbain dans une ville comme Tulle.

Les citoyens jeunes, les personnes âgées, la population souhaitent-ils conserver un transport public ?

La question va être posée aux usagers.

Il ne sera pas possible de garder un service de transport s'il n'est pas fréquenté.

Il faut offrir un service qui corresponde à un besoin.

Les données énergétiques, le vieillissement de la population, l'utilité du déplacement, la mobilité justifient un service public.

Il faut faire tous les efforts de promotion, de sensibilisation, d'adaptation mais c'est l'utilisateur qui décide.

Madame Dominique GRADOR dit que l'utilisateur a, d'une certaine façon, décidé.

La Ville a travaillé à des alternatives de façon à maintenir un service public de transports qui corresponde mieux à la réalité et aux évolutions de la population de Tulle.

Le TAD a été un progrès notable.

Quand ce transport a été mis en place, il a été reconnu par la population le besoin d'être transportée.

Tulle a une population âgées qui ne peut pas forcément prendre une voiture pour faire ses courses, aller à l'Hôpital, chez le médecin et qui a besoin d'un service public de transport.

Tulle a aussi une population jeune. Chaque fois qu'il est possible de mettre en place un service de transport pour les jeunes, c'est autant d'embouteillages en moins devant le Lycée, les écoles.

En dehors des transports publics, il faut travailler à des alternatives de cheminements y compris pour les scolaires, pour limiter les flux d'automobiles.

Il faut travailler en ce sens.

Il ne faut pas faire de démagogie, il y a un coût. Il faut tendre à le réduire.

Elle dit que Philippe BERNIS fait la promotion des transports publics et est en même temps conscient des contraintes financières dans lesquelles il est autorisé à promouvoir ce transport public.

Cependant il n'y a pas d'alternative à l'existence d'un transport public à Tulle si ce n'est la décision de ne pas le maintenir.

Il faudra assumer un déficit. Même s'il doit être réduit, il demeurera.

Monsieur François HOLLANDE dit que le débat n'est pas tant sur le déficit que sur la fréquentation. L'objectif de la Ville doit être de minimiser le déficit et de hausser le plus possible la fréquentation.

Le problème n'est pas seulement financier. C'est aussi un problème d'utilité et d'investissement comparatif ce qui est investi là ne l'est pas ailleurs.

Monsieur Philippe BERNIS indique que Monsieur PRADAYROL a parlé d'une amélioration dans la perspective du pôle intermodal.

Cela est bien sûr envisagé. Pour l'instant, le pôle intermodal reste à l'état d'esquisse sur un plan et le cadencement accéléré entre Tulle et Brive reste une hypothèse liée à la remise en état de la voie ferrée entre Brive et Tulle.

Il dit que cela fait longtemps que la Région travaille à un meilleur cadencement entre Brive et Tulle et au moment où le projet était presque abouti, il est annoncé que les voies ferrées situées entre Brive et Tulle nécessitent des travaux qui vont à l'inverse baisser les possibilités d'augmentation du cadencement par le fait de la vitesse réduite.

Il rappelle que la voie étant en sens unique, il faut un secteur de croisement.

Il est évident que lorsque le pôle intermodal sera dans sa phase définitive de réalisation et que le cadencement aura été accéléré, il conviendra de débattre à nouveau de la desserte de fond de vallée pour s'aligner sur l'arrivée des trains de Brive.

L'objectif, qui est un objectif partagé par la Ville de Brive, est de faire en sorte qu'il y ait entre Brive et Tulle et Tulle et Brive une continuité dans la prise en charge par un transport public : d'abord les transports urbains respectifs des deux villes puis ensuite les transports ferroviaires ou par route gérés par le Département ou la Région.

C'est l'objectif. Cela a été évoqué samedi lors du Forum Transports organisé par le Conseil Régional.

Monsieur Jean-Louis WUYTS félicite *Monsieur BERNIS* pour les efforts qu'il fait pour imposer les transports publics.

Il a fort à faire car il faut lutter contre la voiture et chacun sait que ce n'est pas un combat gagné d'avance.

Il demande si une enquête de satisfaction auprès des gens qui utilisaient les transports publics a été réalisée.

Il pense qu'il faut faire de la publicité pour que les gens utilisent les transports publics mais les meilleurs vecteurs de cette publicité pourraient être les usagers. Pour les motiver, il faudrait d'abord leur demander s'ils sont satisfaits, ce qu'ils veulent.

Par ailleurs, il faudrait leur expliquer qu'il faut convaincre les autres de plus prendre le bus car vu le coût que cela génère pour la Ville, donc sur leurs impôts, ce service risque d'être supprimé s'il n'est plus fréquenté.

Le bouche à oreilles faisant la meilleure publicité, il se demande s'il ne faudrait pas tenter quelque chose de ce côté-là.

Monsieur Philippe BERNIS répond qu'il n'y a pas eu d'enquête de satisfaction.

Toutefois, il invite à prendre le TAD le mercredi matin. Cela permet de constater que le TAD ne chôme pas.

Pour le TAD, l'indice de satisfaction est de 100 %.

Pour les lignes régulières, cela fait longtemps qu'il n'y a pas eu d'enquêtes et cela est une excellente suggestion.

Il va donc être demandé à la CFTA, qui l'a déjà fait il y a deux ans en utilisant des étudiants dans le secteur commercial, de refaire une enquête de satisfaction auprès des usagers des Transports Publics.

Cela peut être un intéressant pour faire évoluer le transport public urbain de Tulle.

4- Approbation de l'avenant n° 4 au marché Transports Urbains

Afin de faire face à la demande des usagers, le service du transport à la demande (TUL'PLUS) est étendu à la maison de retraite située dans le quartier des Fontaines.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°4 au marché de travaux afférent à la création d'un arrêt supplémentaire du transport à la demande autres destinations du TAD.

Le point de dépose et de reprise sera situé près du parking TUL'PLUS et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Association Des Lendemains Qui Chantent

5- Salle des Musiques Actuelles

- Bilan d'activités 2006 Des Lendemains Qui Chantent

- Approbation de la convention liant la Ville et l'association Des Lendemains Qui Chantent pour la mise à disposition de la Salle des Musiques Actuelles auprès de cette association

La gestion de la Salle des Musiques Actuelles a été confiée en 2003 à l'association « Des Lendemains qui chantent » sous la forme d'une délégation de service public (DSP).

Cette association perçoit en contrepartie des missions de service public qui lui ont été confiées, outre les recettes versées par les usagers et les recettes publicitaires, une subvention annuelle d'exploitation supérieur à 91 000 € .

La Chambre Régionale des Comptes ayant considéré cette subvention d'équilibre contraire à la nature même d'une DSP, il est nécessaire de redéfinir les relations contractuelles de la Ville avec cette association.

Sachant que le Conseil d'Etat a jugé récemment que les collectivités territoriales pouvaient accorder des aides à des organismes privés au titre de la gestion d'un service public en dehors de toute délégation de service public, il convient de conclure avec l'association une convention ordinaire reprenant dans ses grandes lignes le contenu de l'ancienne convention de DSP.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il s'agit du bilan d'activités de l'association qui a la Délégation de Service Public.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit qu'un exposé synthétique va être présenté par Rémi FAURE, Directeur de l'association, et Lilian RISPAL qui est secrétaire adjoint de l'association.

- Cf doc annexe -

Monsieur Rémi FAURE dit que le bilan concerne l'année 2006.

Ce rapport a été validé par l'Assemblée Générale de mai 2007 et par un comité de suivi des objectifs qui réunit tous les partenaires en juin 2007.

2006 est le point de départ de la convention Scène de musiques actuelles car la Ville de Tulle a la seule salle labellisée scène de musiques actuelles par la DRAC en Limousin.

Cela la place dans une situation très importante au niveau régional.

Tulle est "moteur" au niveau régional sur les musiques actuelles.

Sur 2006, l'objectif était la mise en lumière de l'accompagnement de ces pratiques au niveau local pour des musiciens locaux.

Cela concerne : - la diffusion avec la création artistique

- l'accompagnement des musiciens : en 2006 il y avait 110 musiciens inscrits dans les locaux de répétition aux 13 vents et 37 groupes constitués avec un rayonnement sur le Pays de Tulle. Il y avait même deux groupes de Brive, Brive ne disposant pas de locaux de répétition.

- la formation et l'information auprès du public mais aussi des musiciens et des associations qui demandent la salle pour l'organisation de concerts.

En avril 2006, cette convention a été signée avec tous les partenaires pour valider le projet artistique 2006/2008.

La salle est conventionnée pour trois ans. Une évaluation importante aura lieu en 2008.

En mars 2006 a été diffusé le premier spectacle jeune public en partenariat avec la Ville de Tulle.

En avril, a été embauché un administrateur salarié.

Un débat global a été déclenché sur la place des musiques actuelles en Limousin. Plus de cent personnes ont participé.

En 2006, une convention a été signée avec le CNRS sur la politique des risques auditifs. Il y avait un partenariat avec l'IUT de Tulle avec lequel une cartographie sonore et acoustique de la salle de spectacle a été réalisée.

Cela a également été fait sur les locaux de répétition l'année suivante.

Il y a une volonté d'exporter cela au niveau national. Cela est utile pour les sonorisateurs.

Une convention avec le CNRS donne la légitimité de la faire et d'essayer de l'exporter au niveau national.

Ce qui a également été important, c'est la validation du caractère d'intérêt général de l'association. Cela a permis de bénéficier de l'exonération des charges patronales ZRR.

Actuellement, l'association compte 7 permanents contre 6,5 précédemment (Directeur, Administrateur, Régisseur général, Régisseur de répétition, chargé de prévention et de développement des publicités, chargée de relation auprès des publics mise à disposition par la Ville de Tulle avec remboursement du salaire).

En terme de diffusion, 27 concerts ont été faits par l'association, 20 mises à disposition ont eu lieu sachant que la salle est mise gratuitement à disposition des associations à partir du moment où elles ont un projet artistique.

Cela prouve la vitalité de la vie associative corrézienne en terme de musique mais aussi la volonté de l'association de favoriser ce genre de dispositifs.

Il y a des opérations particulières qui sont l'accueil de la Fête du Lycée, des scènes ouvertes.

La fréquentation annuelle globale est de 10 000 entrées, soit le même chiffre qu'en 2005 en ayant plus de concerts.

La moyenne baisse un peu mais l'association reste dans ses objectifs. Le tarif plein est de 10,30 euros et le tarif réduit de 6,27 euros.

Ce sont des tarifs très bas que l'association souhaite maintenir le plus possible dans le cadre des missions de service public qui lui ont été confiées.

139 groupes de musique dont 44 % venaient de la Région Limousin ont joué pendant l'année.

La volonté est de développer au maximum les pratiques musicales se trouvant sur le territoire régional.

Il y a eu 24 partenariats avec des associations.

Su l'accompagnement des pratiques, il y a 1 300 heures de répétition au local de répétition.

Tout ce qui se fait à la salle passe par le local de répétition.

Des dispositifs ont lieu en partenariat avec différents organismes : le Centre régional des Musiques Traditionnelles, la Ligue de l'Enseignement, PEC, les 7 Collines.

Il y a des événements de portée nationale : les auditions du Printemps de Bourges et une collaboration avec les Indépendances de Sédières.

Sur l'accompagnement, l'association a proposé des stages de danse, de musique.

Le dispositif musicien conseil consiste en l'accompagnement de chaque groupe amateur dans sa pratique quotidienne.

Les risques auditifs pendant les répétitions sont pris en considération.

La Salle des Musiques Actuelles est le référent régional sur ce point.

L'association travaille sur un centre d'information qui va être placé à la SMAC mais qui sera aussi présent dans les locaux de répétition.

En terme de prévention, le projet a été lancé en accueillant un spectacle intitulé "Peace and love" sensibilisant sur les risques auditifs au travers d'un faux concert.

Pour les chiffres, le bilan 2006 a été supérieur de 12 776 euros.

Les actifs étaient peu élevés puisque tout le matériel technique est propriété de la Ville de Tulle.

Par contre, il était urgent que l'association reconstitue son fonds de roulement afin de ne pas avoir de problèmes de trésorerie. C'est ce qui a été fait en 2006.

Le total du bilan est de 116 000 euros ce qui est peu élevé mais cela s'explique par le fait que l'association n'a pas d'immeuble.

Sur le compte de résultat, les dépenses de personnels permanents est de 39 %, ce qui est faible par rapport à d'autres structures du même type.

Il y a 20 % de frais artistiques ce qui est assez élevé.

La Ville de Tulle intervient dans le cadre d'une subvention de fonctionnement (115 000 euros en 2006).

La part de la Ville a baissé ensuite car la labellisation génère une hausse de la participation de l'Etat.

Pour 2007, il y a une tendance d'équilibre financier.

Une convention liant l'association et le Conservatoire à Rayonnement Départemental place Tulle sur un positionnement régional en matière d'enseignement artistique et de musiques actuelles avec des classes CEPI.

Une convention a été validée avec le CNRS. Il s'agit plus d'une étude patrimoniale sur les musiques actuelles qui commencent à dater.

Il n'y a pas de culture de l'histoire dans les musiques actuelles. Il convient donc de les rencontrer et de faire un travail de recherche.

Il y a eu un temps fort sur le hip-hop auquel la SMAC a participé avec d'autres structures.

La SMAC a beaucoup travaillé sur des actions hors région notamment avec une association à Aurillac qui a des locaux de répétition du même type que Tulle, une Salle des Musiques Actuelles à Macon.

Actuellement la SMAC travaille avec Périgueux dans le cadre d'échanges. Elle est en contact avec Niort pour le projet sur les risques auditifs.

La SMAC travaille de plus en plus avec Sédières.

Elle fait un travail d'accompagnement dans le cadre des Indépendances de Sédières et aussi sur la diffusion pour laquelle il y a une mutualisation du matériel.

La SMAC a beaucoup développé les projets de coopération avec Leader +. En matière de musiques actuelles, cela a permis la tenue de festivals, de temps forts (du Bleu en hiver, Festival Décadrage, Culturb, un projet de coopération sur lequel la SMAC a travaillé avec d'autres territoires ruraux au niveau national).

Le nombre de permanents de l'association est passé de six à sept car un poste qui était partagé avec l'Association Elisabeth My Dear a été récupéré.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que la SMAC a un programme riche.

De nombreux partenariats ont lieu avec le milieu associatif local, avec des structures culturelles sur le plan local mais aussi les collaborations territoriales.

Il souligne le travail réalisé entre la SMAC et le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Le fait qu'un professeur de l'école de musique soit musicien conseil et s'implique dans la vie de la SMAC est important.

Il y a des partenariats avec un paysage culturel tulliste important.

Cela conforte la SMAC comme un des partenaires essentiels de la vie associative et culturelle locale.

Monsieur Christian PRADAYROL remarque que "le rythme de croisière" est trouvé, les partenaires diversifiés, les liens avec Sédières existent ce qui permet d'avoir une vocation départementale et d'asseoir cette pratique.

Avec l'IUT, il y a une recherche à mener sur l'acoustique ce qui pourrait largement dépasser le cadre départemental.

Il souhaiterait obtenir des précisions sur le partenariat avec le CNRS.

Monsieur Rémi FAURE dit qu'il faut à la fois trouver un partenariat culturel (une salle) et un IUT sur la même ville. Il y en a une quinzaine en France.

Il y a une convention avec le CNRS pour la venue d'un sociologue, spécialisé dans le domaine de l'acoustique et qui s'est par ailleurs intéressé à la socio histoire, qui travaillera sur ces deux aspects là.

Il est difficile pour une Salle des Musiques Actuelles de rentrer à l'université. Cela est plus aisé avec l'accompagnement du CNRS.

Monsieur François RABIER s'interroge sur le suivi et le renouvellement du matériel technique.

Monsieur Rémi FAURE dit que le matériel n'est pas vétuste mais que la question de son changement est à se poser dès maintenant.

Cette question est en partie réglée avec l'entretien du matériel. Le rôle de la Ville est de renouveler à la même valeur ce qui ne marche plus.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il est satisfait du fonctionnement de la salle. Il faut être vigilant sur l'entretien de la salle.

Il souhaite que le rayonnement réel de la salle se poursuive et remercie l'équipe en charge de la gestion de la SMAC.

Monsieur François RABIER fait remarquer que le fonctionnement de la salle ne génère aucune pollution sonore.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'au 1^{er} janvier 2008 les salles de spectacle seront soumises à la loi anti-tabac. Il demande si cela va être facile à gérer.

Monsieur Rémi FAURE dit qu'il y a un espace fumeur entre la SMAC et le Bouldrome dans lequel les gens peuvent se rendre pour fumer.

Cette loi risque de créer des tensions entre fumeurs et non fumeurs. Un partenariat avec "Les Films de l'Eléphant" a été demandé.

Des clips de "la Brigade anti-tabac" ont été tournés. Le sujet est un fumeur qui allume une cigarette et qui meurt de différentes façons ensuite.

Ces films humoristiques ont été diffusés pendant deux mois à la SMAC pour éviter des tensions.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que la gestion de la Salle des Musiques Actuelles a été confiée à l'association Des Lendemains Qui Chantent sous la forme d'une Délégation de Service Public.

L'Association perçoit une subvention de fonctionnement de la Ville et une subvention annuelle d'exploitation qui s'est élevée à 115 000 € pour 2006.

Or, la Chambre Régionale des Comptes a considéré que cette subvention d'équilibre était contraire à la nature même d'une Délégation de Service Public.

Il faut donc redéfinir les relations contractuelles entre la Ville et cette association.

La Délégation de Service Public sera abrogée. Une convention entre la Ville et Des Lendemains Qui Chantent va donc être signée. Cette convention est, dans son principe, analogue à celle qui lie la Ville aux 7 Collines pour le Théâtre.

Cela ne change rien au fonctionnement réel de l'installation.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

6- Etude de programmation du Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes

a- Lancement de l'étude

b- Demandes de subventions à l'Europe, à la DRAC, au Conseil Régional, au Conseil Général

Créé par la *Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* à l'initiative d'Emile Fage (collections privées), le musée de Tulle, après une période de gestation (rassemblement des collections à partir de 1878 env.), naquit officiellement en janvier 1893.

Plusieurs sites : ancien collège des jésuites (théâtre actuel), ancienne mairie (détruite), ancien évêché (Hôtel de ville actuel). Il occupe définitivement l'aile occidentale du Cloître en 1905 d'où son appellation Musée du Cloître.

Le musée ne fut ouvert au public qu'en 1928, après d'importants travaux sur le bâtiment. Il reçut un statut communal après la seconde guerre mondiale.

Il est contrôlé par la Direction des Musées de France depuis 1954.

Il décline des collections diverses : archéologie, arts et traditions populaires, art religieux, outillages, céramiques, dentelle et broderie, peintures, Beaux-Arts, sculptures, mobilier.

Depuis 1987, la Ville de Tulle a engagé une politique d'acquisitions autour de l'instrument Accordéons, impulsée et validée par la Direction des Musées de France et soutenue par le Fonds Régional d'Acquisition des Musées du Limousin.

Cette orientation scientifique et politique relative aux acquisitions a pour vocation de montrer au sein du musée municipal les savoir-faire tullistes affirmés.

Les collections Accordéons se développent et dans ce contexte, à partir de 1994, les institutions (Ville de Tulle, Conseil Général de la Corrèze, Conseil Régional du Limousin, DRAC du Limousin – Ministère de la Culture, Direction des Musées de France) coopèrent en vue de réaliser la structuration à Tulle d'un Pôle National de l'Accordéon.

Par conséquent, le projet initial se métamorphose : d'un simple espace réservé aux collections, sis au musée municipal du Cloître, à une volonté de musée de l'accordéon puis de Centre National de l'Accordéon de Tulle (CNAT) devenu le projet de Pôle National de l'Accordéon... un projet identitaire de territoire venait de germer.

Nous verrons ensuite que depuis 2001, le projet de Pôle Accordéons a épousé toutes les dimensions et évolutions de la collectivité devenant le Pôle Accordéons / Armes, puis *Accordéons / Armes / Résistance – Déportation / 9 juin 1944* pour devenir le projet du Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes (MIT).

[Pourquoi un Pôle National de l'Accordéon à Tulle ?](#)

Quatre atouts majeurs : le savoir-faire, la pédagogie, la diffusion et le patrimoine.

* **L'histoire technique, économique et culturelle** de l'accordéon conquiert la Corrèze dès la fin du XIXème et entame un développement tout au long du XXème siècle, trouvant dans ce département un terroir propice à un déploiement des racines identitaires.

L'implantation, le développement, l'histoire de quatre fabriques d'accordéons en Corrèze sont représentatifs de l'évolution technique et commerciale des accordéons.

Seule subsiste la manufacture MAUGEIN FRERES devenue la SARL « Accordéons de France MAUGEIN » : une solide réputation de **savoir-faire** depuis 1919.

* Cette réalité économique renforce les **pratiques musicales** qui s'expriment dans les différents répertoires existants et sur les divers systèmes de claviers et/ou instruments (diatonique, chromatique, mixte, basses chromatiques...). La formation de professionnels apparaît très tôt en Corrèze : dès 1948, une classe d'accordéons est créée à l'Ecole Nationale de Musique de Tulle devenue en 2007 le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

* Au renouveau d'intérêt et de pratique de l'accordéon en France, dans les années 80, correspondent la naissance et le développement du **festival des Nuits de Nacre**.

La 20^{ème} édition se tiendra du 18 au 21 septembre 2008 avec plus de 80 concerts ou animations en quatre jours pour des rencontres humaines et musicales autour de l'accordéon, gravées dans les mémoires collectives.

* La ville de Tulle est devenue le lieu de conservation du **patrimoine** accordéonistique sous toutes ses formes, avec ses riches collections d'instruments anciens.

Le Pôle Accordéons possède la collection publique la plus importante en France d'instruments à anches libres de typologie accordéons, concertinas, bandonéons, mélodéons, harmoniflûtes, des instruments de série ou des pièces uniques ayant appartenu à des musiciens de renommée.

La collection se constitue d'environ 400 accordéons ou assimilés, de l'ensemble de la boutique et affaires personnelles de Martin CAYLA, des milliers de partitions, des matrices, des machines à fabriquer, des affiches, des correspondances, des accessoires dont les robes d'Yvette Horner créées par Jean-Paul GAULTIER pour le bicentenaire de la Révolution, un fonds sonore conséquent (disques, cassettes dont le fonds Erhardt, bandes sonores), un fonds documentaire et archivistique, des pièces détachées, un triporteur à moteur (...).

Les accordéons ou assimilés s'échelonnent de 1832 (ca) à 1999 et sont de facture européenne avec une dominance française, italienne, allemande, suisse et belge. Certains instruments présentent des caractères organologiques et esthétiques incomparables.

Des factures richement travaillées, utilisant des matériaux nobles tant pour le bois que pour la décoration. Une iconographie riche et variée : des arabesques, des draperies, des rinceaux, des feuillages, des muses, des représentations de scènes, des figures humaines, des fleurs. Les caisses sont parfois décorées, colorées, parfois marquetées, sculptées, ciselées, façonnées et parfois rehaussées de nacre, d'ivoire...des touches et des soupapes avec des formes différentes, des soufflets dont le nombre de plis et de décors varie allègrement.

Présentement, la quasi-totalité de la collection n'est pas accessible aux publics. Elle est placée en conservation dans des réserves ou en cours de classement dans l'attente de la réalisation du projet.

Seule une petite partie de la collection est mise en dépôt au musée municipal du Cloître en guise de vitrine d'appel du projet.

En 1998, la Ville de Tulle a acquis l'ancien bâtiment de direction de la Manufacture d'Armes de Tulle dit bâtiment 102 pour devenir le futur réceptacle du Pôle Accordéons.

Il s'est avéré que ce bâtiment ne pouvait, par divers paramètres, correspondre aux besoins réels du futur Pôle Accordéons.

Alors s'est engagée une phase de propositions de réorientation, de position de latence et de réflexions... le germe du projet n'arrivait pas à sortir de terre malgré un terreau propice à son développement.

L'ensemble des acteurs réunit en groupe de travail et comité de pilotage a validé à l'unanimité le refus de créer un lieu d'exposition avec des instruments de musique sur des étagères, déracinés de leur contexte sociologique, musical, historique, économique, de créer un lieu passiviste avec une scénographie minimaliste. Il est inconcevable d'imaginer un accordéon de la première moitié du XIXème siècle réservé aux publics des salons de la bourgeoisie française s'acoquiner sur la même étagère qu'un accordéon chromatique des bals musettes des années 20/30.

L'accordéon et la Ville de Tulle ne peuvent aspirer à un nouvel équipement muséal qui ne s'inscrive dans une dynamique, où l'objet serait sacralisé et non respecté en tant qu'instrument de musique.

Pour des raisons techniques liées au choix du bâtiment, des raisons scientifiques relatives aux collections patrimoniales, des raisons financières avec des choix politiques, des raisons administratives de personnels, la Ville de Tulle a décidé, depuis **1999**, d'engager une réflexion quant à sa politique muséale : la réorganisation de ses collections, la position du musée comme acteur au service du développement et de la démocratisation culturels, le devenir de la représentation du patrimoine tulliste et donc l'inscription du Musée dans une démarche d'avenir.

Début 2000, la Ville de Tulle, agglomération de 15 500 habitants, préfecture de la Corrèze, siège épiscopal, possède un musée municipal, un musée associatif de la Résistance et de la Déportation, un musée des Armes (anciennement musée industriel des Armes anciennes de la Manufacture d'Armes de Tulle appelé le musée de la MANU) devenu municipal en juillet 1999 et un projet de Pôle Accordéons.

En parallèle, des associations patrimoniales (*Comité des Martyrs, Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle*) voient le jour avec des projets également importants.

En Janvier 2000 : le Conseil Municipal décide, en concertation avec les services de la DRAC, de redéfinir la structure administrative du musée municipal par la mise en place d'une départementalisation de ses collections.

Ainsi le musée du Cloître devient le musée de Tulle – Département du Cloître, Département Accordéons, Département des Armes.

Deux entités identitaires se distinguent des autres collections : les accordéons et les armes.

Par délibération du 29 mars 2002, le conseil municipal de Tulle a adopté le principe de la volonté de mise en place de deux structures muséales communales.

Pour faire suite aux préconisations du rapport d'inspection de la Direction des Musées de France, réalisé en novembre 2002, une délibération du 6 décembre 2002 confirme cette orientation : un schéma avec deux musées distincts (le musée du Cloître André MAZEYRIE et la naissance du Pôle Accordéons/Armes).

La mise en place d'un musée autour des thèmes chers à la Ville de Tulle et à la Corrèze s'avère comme une cohérence, une logique et une nécessité dans une région à forte identité, façonnée à la fois par son sous-sol, son relief et ses paysages, mais aussi par son histoire, par les hommes et leurs activités traditionnelles et industrielles.

Cette réorganisation, effective depuis le **15 avril 2003**, a été également intégrée au projet culturel de la ville présenté le 7 avril 2003. Elle répond au développement actuel et futur des musées de Tulle réparti comme suit :

- le musée du Cloître André Mazeyrie,
- **le Pôle Accordéons/Armes ou musée de l'accordéon & musée des Armes, sur le quartier ouvrier et industriel, dit de Souilhac, pour une représentation de la Mémoire et du patrimoine industriel identitaire de la Ville.**

Il est important de souligner que l'ensemble des collections du Pôle Accordéons /Armes émanent de la collection initiale du musée du Cloître. A cette date, les inventaires de la collection Armes ne sont pas réalisés et aucune démarche de conservation préventive et curative n'a été mis en place.

Depuis, le projet de musée du Pôle Accordéons / Armes est devenu un outil fédérateur par la fusion de différentes associations de sensibilités et missions différentes et d'une structure muséale municipale (musée des Armes).

Tulle est à la fois ville d'armement, haut lieu de résistance hostile à l'occupation et théâtre de répression.

Dans le cadre des réflexions relatives à l'élaboration du projet scientifique et culturel, il est apparu cohérent de mettre en synergie l'accordéon, l'histoire de la Manufacture d'Armes de Tulle, activités industrielles et sociales de la ville, la Résistance et la Déportation et les événements tragiques du 9 juin 1944.

Cette proposition d'optimiser le potentiel culturel, historique et patrimonial existant a été présentée aux différents acteurs, pour envisager des perspectives de rapprochement et de mise en synergie des structures associatives (*Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle, Musée de la Résistance et de la Déportation et Comité des Martyrs*) avec la structure municipale *Musée des Armes et Pôle Accordéons*.

Il ne s'agit pas d'un projet associatif avec répartition d'espaces identiques pour chaque thématique dans un bâtiment, mais d'un projet municipal cohérent, porté par la ville avec la coopération des associations citées en référence.

Le conseil municipal du **28 mai 2005** a validé les premières orientations du projet scientifique et culturel qui s'articulent autour de **l'histoire de l'accordéon sur le territoire national avec en filigrane le lien immédiat avec les productions corrésiennes et l'histoire linéaire de la Manufacture d'Armes de Tulle**, de l'activité industrielle et sociale de la ville.

Les enjeux seront multiples : historiques, culturels, économiques et sociaux.

La Résistance/Déportation et les événements du 9 juin 1944 trouvent naturellement leur place dans le second parcours.

L'homme et les manufactures seront placés au cœur de cette structure muséale et documentaire par le savoir-faire technique, par l'impact économique dans la ville, par leur place au cœur de la mémoire collective.

Le regroupement de ces structures va permettre le rapprochement des collections ayant pour objectif une organisation commune.

A la lumière de notre bilan de l'existant sur l'organisation *Armes / Résistance - Déportation/ 9 juin 1944*, finalisé en **mars 2006**, nous pouvons affirmer que cette structure regroupera environ 25 000 documents (témoignages, ouvrages, bulletins d'associations et amicales, presse, dossiers pédagogiques, registres, photographies...), plus de 2000 objets dont 1665 armes ou accessoires, 32 uniformes (...).

Il est important de souligner que le groupe de travail, le comité de pilotage et la municipalité travaillent en parfaite harmonie sur l'élaboration de ce projet tulliste.

Les tutelles administratives et scientifiques accompagnent la réalisation du projet scientifique et culturel depuis ses prémices tant sur la politique d'acquisitions active que sur la programmation de la conservation préventive, curative et la restauration.

Même si deux articulations fortes sont nées, liées aux spécificités des fleurons du patrimoine industriel tulliste, les accordéons et les armes, il s'agit bien de la réalisation d'une entité, muséale et documentaire, qui se veut devenir la représentation de la mémoire collective et de l'industrie tulliste.

Les points communs : le site de Souilhac, le savoir-faire local, l'identité du territoire, la mémoire, le patrimoine industriel, les matériaux.

Nous sommes sur un patrimoine légué par les sociétés industrielles depuis le XVIIIème (armes) et XIXème (accordéons) sur un territoire propice à l'énergie motrice des affluents de la Corrèze et la présence de la forêt. Ces établissements industriels ne sont pas arrivés par hasard sur le territoire corrésien.

Ce patrimoine est un champ de connaissances historiques dont les méthodes associent la prise en compte du bâti (site industriel), le milieu géographique et humain, les processus techniques de la production, les conditions de travail, les savoir-faire et les rapports sociaux, les expressions culturelles.

Il s'agit d'une démarche qui conduit à une perception globale d'une réalité à un moment donné, dans un espace donné, et dans un contexte précis.

Le vaste chantier des collections est terminé (inventaire et récolement réalisés, mise en conservation préventive, politique de restauration en cours...).

Les armes et documents s'y associant sont conservés in situ dans l'ancien musée de la MANU appartenant à la Ville de Tulle. Le site est ouvert au public.

L'ensemble des collections lié à l'accordéon est donc conservé dans l'ancien bâtiment de direction de ladite MANU. Il s'agit d'un lieu de conservation et d'administration non accessible au public.

Ces deux collections illustrent le long processus de création et de production d'un objet artisanal et industriel, de l'esquisse au produit fini. Elles portent l'empreinte d'un savoir-faire réunissant habileté technique et excellence artistique avec en filigrane l'histoire sociale et économique d'une ville.

A la demande de la Direction des Musées de France, la collection Armes devrait être présentée au Haut Conseil des Musées afin d'obtenir le label Musée de France sur la structure muséale MIT. Le dossier est en cours depuis Janvier 2007.

L'équipe du musée possède le logiciel Micromusée. Un plan de formation des agents est en attente pour informatiser l'ensemble des collections. La programmation de ce travail est prévue pour l'année 2008.

Un projet scientifique et culturel a été réalisé. Les allers-retours des différentes phases de réflexion et de rédaction se sont entretenus entre le service des musées de la DRAC et la Conservatrice du Patrimoine.

Nous sommes à la fois sur la réhabilitation et la revalorisation d'un bâtiment existant (ancien bâtiment de direction de la Manufacture d'Armes de Tulle situé au cœur d'un tissu de constructions représentatif d'une véritable cité industrielle – une ville dans la ville-, également lieu de mémoire du drame du 9 juin 1944) qui pourrait devenir le réceptacle de la partie du projet relative aux *Armes / résistance – Déportation / 9 juin 1944* que sur la volonté d'une nouvelle construction pour accueillir la collection Accordéons.

Tous les paramètres culturels (centre de documentation et fonds archivistiques, animations, ateliers-découvertes ...) devront être conjugués ensemble sur le site du quartier dit de Souilhac.

Le (ou les lieux) devra répondre aux nouvelles normes d'accessibilité, d'accueil des visiteurs, de conservation des œuvres, s'inscrire dans le cadre de l'environnement durable.

Une nouvelle page d'histoire s'est tournée sur ce site en décembre 2006 avec la fermeture de GIAT Industries, ex-manufacture d'Armes de Tulle.

Le site inscrit un nouveau souffle aujourd'hui avec de nouvelles entreprises, le projet de création d'un Hôtel d'entreprises et le projet du MIT comme héritage et emblème majeur du patrimoine industriel.

Après toutes ces réflexions et ces évolutions, la municipalité tulliste a décidé de passer à la seconde étape du projet : la réalisation d'une étude de programmation du musée.

Celle-ci se déroulera en deux temps avec une phase ferme et une phase conditionnelle qui interviendra uniquement après la validation de la première étape par tous les partenaires institutionnels.

Phase ferme

- Etude et conseil pour la valorisation du patrimoine lié à l'implantation du projet de Musée de la Mémoire et des Industries tullistes.

- Moyens et compétences : étude de faisabilité technique et financière en investissement et fonctionnement du musée (diagnostic du projet, restructuration et création d'équipements muséographiques)

- Etude liée à l'organisation de la conservation des collections dans la période de réalisation du musée

Phase conditionnelle

- Etude de programmation pour la réalisation du musée

Une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi muséographique et l'accompagnement des opérations jusqu'à l'ouverture au public sera indispensable.

Maître d'ouvrage : Ville de Tulle

Coût estimée de l'étude pour les deux phases : 75 000€

La somme est répartie comme suit :

Leader + 50% soit 37 500€

Ville de Tulle 25% soit 18 750€

DRAC 25% soit 18 750€

Une aide financière complémentaire est sollicitée auprès du Conseil Général de la Corrèze et du Conseil Régional du Limousin. Si ces deux institutions souhaitent s'investir dans cette étape du projet, la part qui incombe à la Ville de Tulle et à la DRAC du Limousin se verra diminuée.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de valider le lancement de l'étude de programmation dans les conditions définies

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, du Conseil Général de la Corrèze, du Conseil Régional du Limousin et de la Communauté de Communes de Tulle Cœur de Corrèze au titre du programme européen Leader + pour la réalisation de cette étude.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que « Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes » est le nom qui a été adopté pour le pôle muséal Accordéons-Armes-Résistance-Déportation-9 Juin 1944.

Il dit que le projet scientifique et culturel est complètement établi même s'il n'est pas définitivement validé par la Direction des Musées de France.

La phase suivante qui est une étape essentielle dans la réalisation du pôle muséal est de voir comment la Ville va avancer et quelles sont les exigences. Pour cela, il est nécessaire de décider de la réalisation d'une étude de programmation qui se réalisera en 2 temps :

- une phase ferme axée sur la question de la localisation des installations

- une phase conditionnelle concernant l'étude programmation pour la réalisation du Musée.

Le maître d'ouvrage est la Ville de Tulle.

Le coût estimé de l'étude serait de 75 000 € pour les deux phases.

Le coût est lourd mais c'est cette étude qui va conditionner les choses.

Madame Laurence LAMY dit que ces deux phases sont nécessaires. Elle dit que l'étude de programmation d'un musée est différente de l'étude de programmation d'un bâtiment.

L'étude de programmation "pousse" sur la première étape de l'architecture, cela va même jusqu'au soclage des œuvres.

C'est un avancement sur la prochaine étape au niveau des APS, APD ...

La phase conditionnelle ne pourra intervenir que quand les élus auront validé définitivement l'implantation des sites.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que l'étude de programmation va donner des éléments qui permettront de décider.

Il n'est pas possible d'anticiper sur ce que donnera l'étude de programmation.

Monsieur Christian PRADAYROL demande qui aura la maîtrise d'ouvrage. Cette opération relève plus de l'intérêt communautaire que de l'intérêt de la Ville.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit qu'actuellement la Communauté de Communes n'a pas la compétence pour prendre en compte cette opération.

Il faudrait une modification des statuts de la Communauté de Communes.

Aujourd'hui il faut avancer. Un travail remarquable a été fait au niveau des armes. Pour les accordéons, il y a une collection publique unique en France qui aujourd'hui n'est pas exploitée.

Il y a une attente culturelle, touristique.

C'est un atout important pour l'image de la Ville par rapport à ce que représente l'accordéon et les Nuits de Nacre à Tulle.

Madame Laurence LAMY dit que le projet épouse maintenant toutes les dimensions de la collectivité.

D'un pôle accordéons, la Ville est passée à un pôle accordéons - armes, puis à un pôle accordéons-armes-Résistance-9 Juin 1944, enfin, à un musée de la mémoire et des industries tullistes c'est-à-dire que la Ville a réussi à mutualiser l'ensemble y compris pour faire des économies de moyens.

Tulle a la première collection en Europe d'instruments à anche libre. Cette collection repartira, si ce projet ne peut pas être réalisé, sur Paris car il s'agit d'une collection d'intérêt national.

Pour la collection d'armes, il serait dommageable d'oublier le savoir-faire technique depuis la fin du 17^{ème} siècle. A ce jour, il est confirmé qu'il s'agit de la 3^{ème} collection nationale et de la 1^{ère} en moyen calibre.

L'étude de programmation dira s'il y a les moyens de la mettre en valeur.

C'est pourquoi sont diagnostiqués non seulement l'investissement mais aussi le fonctionnement de la structure.

APPROUVE à l'unanimité

- Bilan du Festival des Nuits de Nacre

Nuits de Nacre 2007 : Lames rebelles, Plis complices

La 19^{ème} édition du festival des Nuits de Nacre s'est tenue du jeudi 13 au dimanche 16 septembre 2007.

Le festival des Nuits de Nacre est organisé par **La Cité de l'Accordéon (Association de Gestion et d'Animation du Pôle de l'Accordéon de Tulle)**.

En collaboration avec

Les services de la Ville de Tulle (le Pôle Accordéons / Armes, le Service Communication, le Centre Technique Municipal, le Service Animation, le G.O.D.P., le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tulle, la Médiathèque, le Service Reprographie – Courrier, le Service Environnement, le Service Patrimoine – Gestion des salles), les associations *Des Lendemain Qui Chantent, Les Amis de Jean Ségurel, la Commune Libre du Trech, Mille et une sources, l'Office de Tourisme de Tulle, l'A.P.A.T. (les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle), les Concerts du Cloître, les Lions Club de Tulle*, le cinéma le Palace.

Financé par

Le Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin,
La Ville de Tulle,
Le Conseil Général de la Corrèze,
Le Conseil Régional du Limousin,
La Caisse des Dépôts et Consignations,
Union Européenne – Programme Leader +,
La S.A.C.E.M.,
La Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze.

Et le concours de

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin,
La S.A.R.L. « Accordéons de France MAUGEIN »,
La Distillerie LA SALERS,

L'Hôtel MERCURE,
 Le Groupe LECLERC – TULLE,
 Le Garage BIGEARGEAS – PEUGEOT,
 Groupama,
 Veolia Eau.

Avec le relais médiatique de

France 3 Limousin – Poitou – Charentes,
 La Montagne,
 L'Echo,
 France Bleu Limousin,
 R.C.F. Corrèze,
 Radio P.A.C.

L'édition 2007 a inscrit une continuité dans l'évolution conséquente du festival par le nombre de concerts, spectacles, animations scolaires proposés aux publics aussi variés que l'instrument accordéon puisse le permettre.

Le festival a réussi à confirmer et asseoir les choix pris en 2006 pour son évolution avec des perspectives d'avenir inscrites.

L'organisation du festival a débuté en novembre 2006 avec le choix de la thématique (annoncée en février 2007) et des dates. La programmation a été réalisée de décembre 2006 à juin 2007.

La Cité de l'Accordéon a reçu par courrier, par fax ou par mail plus de 1500 candidatures artistiques.

Chaque candidature a reçu un accusé de réception et engendrait la constitution d'un dossier.

Chaque dossier se devait d'être constitué d'une présentation de la formule artistique, d'une fiche technique, d'une revue de presse, d'un CD ou DVD.

Une présélection a été réalisée en lien avec la thématique.

Chaque groupe sélectionné a été vu et entendu en concert par Laurence LAMY à l'exception de la coopération Finlande, les Maux de la Rue, Agghir, Saperlipopette.

La programmation artistique était riche, éclectique et surprenante.

Des têtes d'affiche telles que Hugues AUFRAY, Michel JONASZ, Loïc LANTOINE, Jean CORTI, BLANKASS, l'ONJ, Gérard BLANCHARD, Kimmo POHJONEN avec des rencontres créations (Michel Jonasz, Les Réveillés, Jean Corti invite Loïc Lantoine, Agghir, le chantier chorégraphique) via les découvertes artistiques (Scott TAYLOR, Kimmo POHJONEN, JAAL, Christiane COURVOISIER, Eloïse DECAZES, PUSSE, MARDIGRAVE), la thématique des rebelles et des complices a trouvé son public.

Nouveauté 2007 : l'arrivée des pas de danse autre que le bal musette... la réalisation d'un marché de producteurs de Pays organisé par l'Office de Tourisme de Tulle et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze le dimanche 16 septembre (...)

La Cité de l'Accordéon a organisé 88 animations et/ou concerts en 3 jours ½.

80 concerts ou animations étaient à entrée libre. Seules 8 prestations étaient payantes.

La Cité de l'Accordéon a engagé en direct ou par contrat d'engagement 25 artistes et signé 32 contrats de cession.

Nous avons comptabilisé 3694 entrées payantes avec des jauges restrictives soit une augmentation de 25%.

Les jauges des salles variaient entre 150 et 990 places.

Sur l'ensemble des prestations proposées, de nombreuses associations du département de la Corrèze ont apporté leur contribution à la réussite de l'événement.

Trois concerts n'ont pas obtenu la fréquentation escomptée : le concert Agghir/Blankass le vendredi 14 septembre, le concert de Kimmo POHJONEN (à la SMAC) le samedi 15 septembre et le concert de l'ONJ le dimanche 16 septembre.

2007 a été marqué par l'aboutissement d'une coopération transnationale d'envergure, « A cordes et Accordéon », avec la Finlande inscrite dans le cadre du programme européen de développement rural Leader+. Avec le soutien du GAL de Tulle, 90 finlandais dont 80 musiciens étaient présents sur la ville pendant la période du festival. Des duos, des trios franco-finlandais, des animations pédagogiques dans deux écoles primaires tullistes, un orchestre d'accordéons, un orchestre cordes et accordéons franco-finlandais ont résonné dans tous les lieux nacrés tullistes.

Le concept du festival a extériorisé progressivement les prestations artistiques pour devenir de 1998 à 2007 un événement de rues.

L'accordéon est aux terrasses ou dans les cafés, dans les salles de spectacles, à la Résidence de Nacre, à la maison d'arrêt, dans les magasins, dans les restaurants, sous des chapiteaux montés pour l'occasion dans la ville de Tulle et plus spécifiquement dans le quartier historique même si le festival s'étend tous les ans un peu plus, suivant le cours de la rivière Corrèze.

2007 marque l'arrivée de nouveaux lieux d'animation comme la Gare de Tulle et la place Monseigneur Berteaud.

La mise à disposition par la Ville de Tulle, en collaboration avec la CFTA, de navettes de bus gratuites a permis de desservir un circuit (de la place M. Brigouleix à la gare de Tulle) ponctué de parkings / à maintenir avec une matérialisation plus marquée des arrêts de bus.

La formule de deux chapiteaux (Gambetta et Brigouleix) reste très positive et pertinente.

L'ensemble de la programmation a été respecté dans les différents lieux et presque dans les temps....

Tous les artistes ont été très satisfaits de l'accueil général, de l'organisation et de l'accompagnement.

85% d'entre eux ont adressé des courriers de remerciement, de soutien, d'encouragement.

Ils sont, pour la plupart, surpris que malgré l'importance et l'ampleur de l'organisation, l'équipe ait réussi à maintenir un événement à échelle humaine où les rencontres et la convivialité dominent.

Organisation des sites

Chapiteau Brigouleix appelé pour l'occasion chapiteau Marcel AZZOLA.

Pour sa deuxième année de présence sur le festival, ce chapiteau d'une capacité d'accueil de 990 personnes pour les concerts dits de tête d'affiche a su confirmer sa place et sa nécessité d'exister.

Une scène remarquable, une salle bien pensée, un espace loge satisfaisant, un espace détente agencé, un espace restauration identifié, une équipe technique opérationnelle et spécifique au lieu avec un régisseur du site, le maintien d'un poste accueil, le renfort et

l'intégration de deux personnes mises à disposition dans le cadre de Travaux d'Intérêt Général.

Un lieu qui était pensé pour être autonome.

L'espace consacré à l'accueil du Public a été valorisé par rapport à l'édition 2006.

Une signalétique, un effort d'investissement des lieux en décorations, des toilettes sèches accessibles au public.

Un partenariat exemplaire avec le restaurant Le Pressoir s'est mis en place : les techniciens, artistes, équipes du festival ont été accueillis de manière professionnelle avec sincérité.

Les toilettes sèches sur ce site sont une expérience à renouveler.

A améliorer

La zone accueil / billetterie avec une borne identifiée n'a pas su gérer l'affluence du public indiscipliné pour le concert d'Hugues Aufray. C'est pourquoi, une caravane spécifique à la billetterie s'est placée en face de l'entrée du chapiteau à partir du vendredi 14 septembre.

Un point d'information spécifique doit être développé sur ce site dans la journée.

Une revue de presse doit être accessible pour consultation aux artistes.

L'espace détente des artistes est à repenser : les poufs esthétiques ne sont pas pratiques (penser aux interviews)

Accès au Wifi

Chapiteau Gambetta appelé chapiteau Narcisse et village Gambetta

L'ensemble de l'implantation du village festival a été revu et semble être plus opérationnel et plus ouvert vers l'extérieur comme un lieu de passage. Il est constitué de quatre chapiteaux regroupant une scène de spectacles, un bar-restaurant, un accueil artistes et presse et un accueil public avec la boutique du festival et un point informations vidéo.

L'agencement du chapiteau est bien pensé : nous avons conforté cette année un compromis entre les différentes articulations (scène / régie / espace bar / espace détente / sécurité – évacuation).

Un lieu bien géré (scène, loges et conditionnement) qui a maintenant parfaitement trouvé sa place dans le cœur du festival.

La restauration : très satisfaisant avec un Sébastien Liccardi qui a compris les besoins du festival et adapté son fonctionnement en conséquence. Des menus spécifiques du terroir, des horaires de service plus accessibles, une large souplesse dans la coordination avec la coopération Finlande et un investissement professionnel des lieux.

Chapiteau Accueil Artistes / Presse et espace France Bleu : le regroupement de ces trois entités rencontrent des points positifs et d'autres à améliorer.

Il est pertinent lorsque l'artiste arrive qu'il puisse rencontrer l'ensemble des interlocuteurs sur ce site et faire un point avec l'attachée de presse.

Néanmoins, l'accès ouvert aux publics a pu être un bémol pour quelques artistes et pour les organisateurs dans les débordements occasionnés par des personnes qui s'incrument avec insistance.

L'idée de la présence et donc de la visibilité du média sur ce site est un point positif.

La réalisation de la terrasse est un point nouveau et intéressant / à maintenir

A améliorer : l'aménagement pour une séparation plus identifiée et l'assise des canapés de l'espace détente.

Accès wifi obligatoire

Nouveauté 2007 : création d'un chapiteau regroupant Accueil des publics / boutique du festival et vidéo

La borne Accueil des publics était bien identifiée et accessible. Elle a répondu aux objectifs : informer et orienter les publics grâce aux sourires de trois hôtesses d'accueil.

La documentation sur place était conforme à l'attente des publics.

Une décoration et un investissement des lieux très sympathiques mais peu fonctionnels pour la boutique.

L'information réactualisée de manière quotidienne a été donnée également par la diffusion d'un diaporama en boucle sur écran d'ordinateur et surtout par des artistes gouailleurs de rues / à maintenir.

La boutique a enfin trouvé sa place même si l'aménagement est à repenser.

Des produits type cartes postales, ouvrages, tee-shirt, sacs, crayons à l'effigie des Nuits de Nacre, des CD des artistes de l'édition, des affiches, des produits SALERS (...) étaient à la disposition des publics.

L'idée de projection du multimédia au cœur du festival est à maintenir mais peut être dans un autre espace ou un autre support.

A améliorer

Accès handicapés à travailler

Signalétique

Accès à la billetterie sur le festival

Créer un livre d'or

Aménagement et mobilier pour la boutique / à revoir

Projection du multimédia à imposer dans les bars partenaires.

Place Jean Tavé

Ce site a été complètement réorganisé.

Avec le départ de l'association des commerçants, remplacé par les Lions Club de Tulle pour la mise en place d'une buvette, en parfaite collaboration avec Didier Bordas de la Taverne, l'ensemble des implantations a été modifié.

Cette synergie entre les deux interlocuteurs a permis de créer une animation et une scène commune avec des horaires aux ambitus plus larges soit de 20h00 à 00h00.

La buvette, gérée par des bénévoles investis et engagés, a très bien fonctionné avec des bénéfices au profit d'actions sociales et caritatives malgré des volontés de nuire à la réussite de l'opération.

Place Monseigneur Berteaud

Le camion Art Nomad a fait une halte, du jeudi au samedi, au festival, proposant des ateliers musique et arts plastiques, pour les petits et les grands, autour de l'instrument accordéon (*ateliers mis en plis, lames mutines, mur accOrdéon, panneaux rebelles, la vitrine'expO*) et aux couleurs du festival, sur le mode du ludique et de l'expérimentation. A cette occasion, l'Ecole Turgot a travaillé sur le thème national « Réinventons la rue » de la Semaine de la mobilité durable en l'adaptant à « Réinventons la rue avec l'accordéon ».

Cette ouverture aux ateliers pédagogiques extériorisés est à renouveler.

Perspectives 2008 : la place est devenue un théâtre naturel d'exception : doit-on maintenir une animation ou la métamorphoser en lieu de spectacle, voire les deux ?

Bars / restaurants

9 lieux participaient à l'événement : la Taverne, le Jardin, le Molière, l'Abbaye, le Richelieu, les 6 nations, la Rotonde, le Globe et le Windsor.

Pour chaque soirée organisée, un bar tulliste participe à hauteur de 240€HT, un restaurant à hauteur de 340€HT. Pour cette somme, la Cité de l'Accordéon met à disposition la programmation artistique et la technique (matériel et personnels).

Ces lieux restent trop souvent dans l'attente sans être eux même force de proposition.

Ces établissements sont essentiellement satisfaits de leur chiffre d'affaires.

Le respect des artistes reste tangent par les brasseurs : le ballon ovale a parfois pris le dessus sur notre instrument vedette.

Les équipes

Président : Jacques GORY

Direction, administration et programmation : Laurence LAMY

Attachée de presse : Soizick FONTENEAU

Direction technique : Pierre FLEYGNAC

Régisseur Général : Fabrice CHAUMEIL

Responsable accueil artistes : Fabrice ROUGERIE

Responsable accueil publics : Aurélie FERNANDES

Responsables des sites : Julien DOUAT & Vincent ACAMPO

Responsable billetterie et boutique : Hélène CHEZE-PARBAUD

Responsable Hôtels : Jean-Philippe SOUFFRON

Responsable diffusion – affichage : Pierre COURTEIX

Avec sa volonté de croissance, le festival a créé de nouveaux postes et renforcer ceux existants.

En technique, 16 personnes ont été embauchées, en direct par le festival, disposées sur les différents sites soit 2 personnes supplémentaires.

Ils ont été aidés efficacement par les équipes techniques de la Ville de Tulle, les deux personnes mises à disposition dans le cadre de TIG, l'équipe Accueil publics et les bénévoles.

En accueil Artistes, 4 personnes ont été embauchées dont l'une pour la coordination générale de l'accueil du festival et des équipes, l'autre pour le lieu spécifique du chapiteau Brigouleix et les deux autres pour accueillir l'artiste Kimmo Pohjonen.

L'accueil a été organisé en lien avec 28 bénévoles (dont deux mises à disposition de la ville), deux agents du Pôle Accordéons, l'équipe Patrimoine de la Ville de Tulle (8), et l'association APAT pour les navettes de véhicules (6).

En accueil Publics, 3 personnes dont 2 bénévoles avec la mise en place de services (vestiaire pour le bal musette, animations musicales dans les navettes de bus, organisation de la billetterie, aide logistique...)

A la boutique du festival : 12 personnes ont accueilli et vendu des articles.

En décoration

La Cité de l'Accordéon a créé un emploi et a sollicité pour la première fois l'association No Comment pour investir les différents lieux de spectacle et d'animations de la ville.

L'attachée de presse a fonctionné en binôme avec une bénévole.

Les partenaires

Une relation de suivi et de confiance avec les partenaires et la direction du festival a permis la continuité de l'événement.

Chaque partenaire est satisfait d'avoir trouvé sa place en fonction d'une réciprocité de besoins.

Communication

Elle s'articule en plusieurs aspects :

1) la communication liée à la diffusion du festival en amont de l'événement.

- le 9 février 2007, lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association, la thématique a été annoncée

- le 2 avril 2007, le président et la directrice ont réalisé une première conférence de presse avec la sortie d'une plaquette recto verso, format carte postale, en 16 000 exemplaires.

- Un pré dossier de presse a été réalisé et adressé en avril aux quotidiens nationaux et régionaux.

- Des insertions ont été réalisées.

- 43 000 programmes avec un changement de format soit 15 x 21cm

- Campagne d'affichage et diffusion des programmes : à compter du 20 août, réalisée par l'équipe du Pôle Accordéons sur la ville et l'ensemble de la Corrèze (à l'exception de Saint Privat et Allasac)

- 4000 affiches (40 x 60 cm)

- 600 affiches pour le réseau abribus départemental et municipal

- 25 affiches (format 4 x3 m) grâce au département de la Corrèze

- une conférence de presse le 15 juin 2007 à la Salle Marie Laurent avec le spectacle Rave musette conçu par Pascal Lamige, accordéoniste

- un dossier de presse réalisé à 1500 exemplaires et diffusé à partir de fin juin

- 4000 cartons d'invitation pour les vernissages et l'inauguration du festival

- A l'initiative du service Communication de la ville, par le relais de Touring Info Service, la diffusion de 2000 pré - cartons et 3000 programmes ont été déposés dans les campings, hôtels, villages vacances, offices de tourisme et tous autres sites touristiques de la Corrèze.

- Relais FNAC et chèque culture pour la vente de la billetterie.

- Présence de l'association Points de vues sur le festival pour capter et diffuser des informations sur différents sites et créer un film documentaire de 30mn (sortie programmée en décembre 2007)

Le service Communication de la Ville de Tulle, l'attachée de presse en lien avec l'équipe du Pôle Accordéons / Armes ont fait un travail remarquable quant à la réalisation des insertions et de la diffusion.

2) la communication sur le festival

Une nette amélioration a été constatée quant à la communication de l'information sur le festival.

Cette évolution s'inscrit grâce à la création d'un accueil Publics spécifique, à la diffusion des dernières actualités ou rappels des animations et/ou spectacles par les chanteurs gouailleurs de rues, par des panneaux d'affichages dispatchés dans la ville.

Le festival vu par les chiffres

Plus de 1500 candidatures artistiques, 56 concerts, 32 animations, 3 expositions, 80 concerts et/ou animations à entrée libre, 35 contrats de cession, 46 contrats d'engagement, 3694 entrées payantes, 90 finlandais, 34 bénévoles, 279 artistes (dont 80 finlandais), 486 personnes accueillies (artistes, technique, production...), 10 personnes de la Cité de l'Accordéon, 194 chambres d'hôtel, 854 repas fournis par le restaurant du festival à l'équipe et artistes sur 1450 repas servis, 112 repas pour le montage et le démontage des infrastructures pris dans la ville, 129 repas au restaurant Le Pressoir pour les équipes techniques et artistiques du chapiteau Brigouleix, environ 60 agents municipaux, 9 associations locales, 32 partenaires ou assimilés dont 9 bars, 28 conventions de partenariats, 43 000 programmes, environ 50 000 personnes, 130 articles de presse écrite, 95 émissions de radios, des centaines de liens internet, 2575 visiteurs sur le site internet du festival en 4 jours...

Reste à calculer le nombre de cocktails Nuits de Nacre servis, de cannettes consommées, de fûts de bière, d'accordéons vendus, de notes de musique essayées en 3 jours 1/2 ...

Conclusions 2007

Points négatifs

- Pollution irrespectueuse de l'affichage par d'autres manifestations
- Impression de manque d'animations musicales avant les concerts du soir (créneau de 20h à 21h30)
- Gestion du parc de voitures et de vélos
- Problème d'accueil dans la ville (stationnement, parking, hôtel)

Points positifs

- Soleil au beau fixe avec des nuits plutôt fraîches
- Réussite de l'événement avec une évolution marquante qui a conforté l'organisation et les directives pour l'avenir
- Image du festival bien implantée dans les esprits
- Des artistes et des publics enthousiastes
- Respect des engagements et du budget
- Des créations de postes
- Une programmation qui attire des publics aussi variés que les systèmes de l'instrument
- Réorganisation des implantations (boutique, Place Jean Tavé...)
- Partenariats avec les services de la ville et les associations locales
- Continuité de l'animation jusqu'au dimanche inclus
- Toutes les animations en nouveauté 2007 (Art Nomad, ateliers pédagogiques, multimédia, marché de producteurs de pays, gouailleurs de rues...) se sont inscrites naturellement à l'ensemble de l'événement

Madame Laurence LAMY conclut en disant que l'édition 2007 a été une réussite, que les engagements ont été respectés y compris le budget.

Actuellement est préparé la 20^{ème} édition du 18 au 21 Septembre 2008.

Monsieur François HOLLANDE demande quel en sera le thème.

Madame Laurence LAMY dit que l'intitulé du Festival pourrait être « Main droite - Main gauche, à vous de jouer ».

Monsieur François HOLLANDE remercie Laurence Lamy et son équipe pour le succès des Nuits de Nacre, l'ambiance qui y règne, la mobilisation, l'impact médiatique, la satisfaction des spectateurs.

Il dit que "Des lendemains Qui Chantent" et le Festival des Nuits de Nacre regroupent un public et que cela génère des retombées économiques.

7- Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville et l'APAT

L'Association *Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle* (APAT) est une association à but non lucratif dont l'objet statutaire et non statutaire est de contribuer au rayonnement du Musée des Armes de la Ville, d'assurer le devoir de mémoire relatif à l'ancienne Manufacture d'Armes de Tulle, mais aussi à toutes les activités connexes et similaires ayant existé en la Ville de TULLE et à cet effet de collecter, réunir, entretenir, et conserver tous objets, documents et collections afférents et d'aider ainsi à l'enrichissement des collections de la Ville.

Afin de codifier un partenariat déjà existant en trois conventions distinctes, la Ville souhaite mettre en place une unique convention qui abroge et remplace les délibérations existantes avec cette association afin de régulariser certaines dispositions pratiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention liant la Ville de Tulle et l'APAT et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

8- Attribution d'une subvention à l'APAT pour le financement du recrutement d'un archiviste

Après une réorganisation muséale effective depuis avril 2003, le projet de musée est devenu un outil fédérateur par la fusion de différentes associations de sensibilités et missions différentes et d'une structure muséale municipale, le Pôle Accordéons / Armes.

Le regroupement de ces structures va permettre le rapprochement des collections avec une volonté de fusion et d'organisation communes.

A la lumière de notre bilan, nous pouvons affirmer que cette structure regroupera environ 25 000 documents (témoignages, ouvrages, bulletins d'associations et amicales, presse, dossiers pédagogiques, registres, photographies...), hors objets.

Le comité de pilotage a procédé au recrutement d'un assistant qualifié de conservation du patrimoine (spécialité archives) en février 2007 avec prise d'effet au 19 novembre 2007.

Sous couvert du conservateur du patrimoine, ses premières missions sont :

- de s'intégrer au groupe de travail et d'engager la réflexion du futur espace de conservation,
- de réaliser le classement et l'inventaire de l'ensemble des collections documentaires réunies pour la constitution d'un fonds concourant à la mise en place de la structure documentaire du Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes,
- de régulariser la situation de certains documents,
- d'engager une politique de conservation et de restauration des documents en hiérarchisant les priorités,
- de mettre en place le centre documentaire au sein de la structure muséale.

Présentement, les documents sont des collections privées, propriété des associations (*APAT, musée de la Résistance et de la Déportation, Comité des martyrs*).

C'est pourquoi, l'Association *Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle* (APAT) a décidé d'être la structure porteuse pour le recrutement de cette personne.

Le recrutement est financé à hauteur de 50% par le programme européen Leader+ et à hauteur de 50% par la Ville de Tulle.

Il est précisé que cet agent est recruté dans un premier temps jusqu'à fin juin 2008. Le coût du salaire brut s'élève à 14 600 €. 7 300 € sont donc à la charge de la Ville.

Pour éviter des problèmes de trésorerie à l'APAT, il est proposé au Conseil municipal de verser à l'APAT une subvention à hauteur de 4 500 € (pour la période de novembre 2007 à mars 2008). Une subvention supplémentaire sera allouée à l'association en 2008.

Madame Laurence LAMY précise que le recrutement ne pouvait se faire initialement que sur une structure privée puisque sur les 30 000 documents environ, 80 % sont juridiquement privés.

APPROUVE à l'unanimité

9- Musée des Armes - Pôle Accordéons - Acquisition et acceptations de dons

a - Acquisition d'une acrylique sur toile par le Pôle Accordéons

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition d'une acrylique sur toile intitulée « La pintade aux petits pois » de NANAD'PANAM alias Natacha REY pour un coût de 1600 €.

Le tableau est daté de 2005, signé en bas à droite.

Dimensions : 2m x 1m

L'artiste est diplômée de l'Ecole Supérieure Estienne (Diplôme des Métiers d'Art).

Ses expositions personnelles et collectives sur Paris sont nombreuses.

L'inspiration de Nanad'Panam est issue de l'univers du spectacle, du cinéma d'auteur, de la danse, des cabarets, du vieux « Paname », de la musique et surtout du patrimoine photographique lié à tous ces thèmes.

Elle a une profonde admiration pour les images et les témoignages du passé.

Ses personnages aux courbes généreuses sont bien vivants, ils s'imposent, ils s'expriment... ils existent.

Ils nous racontent une histoire, une tranche de vies ou une brève de leur quotidien.

Nanad'Panam fait de nombreuses références à l'univers des films de Fellini mais également au mouvement expressionniste allemand, avec toujours une touche d'humour.

Cette toile manifeste une propension à donner en abondance. Elle illustre par ses personnages, ses couleurs vives et chatoyantes, ses formes rondes et opulentes, un quotidien ordinaire, modeste, prosaïque, le commun des hommes, la masse. Elle évoque, avec un regard attendrissant, un contexte populaire où l'accordéon a trouvé sa place, a créé une esthétique et a rencontré son public.

Dans le cadre de notre projet scientifique et culturel, une place considérable est accordée à l'accordéon populaire. Des bals apaches fréquentés par les ouvriers en casquette et des marlous qui boivent la bière en canette, des quotidiens où le populaire transpire la toile.

Ce tableau illustre profondément un contexte sociologique, esthétique, historique lié à la pratique de l'instrument accordéon.

Le Pôle Accordéons de la Ville de Tulle souhaite acquérir progressivement une iconographie relative à l'instrument afin d'illustrer et constituer le parcours muséal.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que le pôle accordéon souhaite acquérir une iconographie relative à l'instrument.

Cette œuvre a été réalisée par une artiste très axée sur la musique et sur l'accordéon.

L'artiste était à Tulle lors des dernières Nuits de Nacre. C'est elle qui a réalisé l'affiche et la pochette du CD du groupe MELTUNER.

Il est intéressant de faire l'acquisition de cette toile.

Madame Laurence LAMY dit que cette opération d'acquisition sera financée à hauteur de 50 % par le FRAM.

Il faut penser à la mise en ambiance du Musée. Elle s'est donc rapprochée des collections du Musée du Mobilier National. La Ville pourra bénéficier des prêts en dépôt de la totalité de ce dont elle aura besoin pour illustrer les prochaines scènes du futur musée.

APPROUVE à l'unanimité

b- Acceptation du don d'un fonds d'armes relatif à la Résistance en Corrèze - Délibération annulant et remplaçant celle du 29 juin 2007

Dans un souci de se mettre en conformité avec la législation des armes, une donation anonyme nous a été proposée au Musée des Armes par un particulier résidant dans le nord de la Corrèze. Ce particulier a participé aux combats des 7 et 8 juin 1944 à Tulle.

La donation a été acceptée par le conseil municipal du 29 juin 2007.

A l'issue du Conseil Municipal, lorsqu'il a été procédé au transfert de ces armes, nous il a été constaté des erreurs importantes quant aux numéros de matricule et de modèles.

De plus, le particulier a complété la donation initiale par des armes blanches et des accessoires divers.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'annuler la délibération n° 63 du 29 juin 2007,**
- **de valider l'entrée de l'ensemble de ce fonds dans les collections tullistes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches liées à l'autorisation de détention de ces armes de 1^{ère} catégorie auprès de la Préfecture de la Corrèze, pour leur intégration dans l'inventaire du Musée des Armes**

La donation se compose de :

- Fusil MAUSER (Oberndorf), n°9916, modèle 1898, fabriqué en 1915, calibre 7.92
- Carabine de cavalerie MAUSER (Oberndorf), n°1160, modèle 1898, fabriqué en 1905, calibre 7.92
- Carabine MAUSER (BNZ), n°9244, modèle 1898, fabriqué en 1941, calibre 7.92
- Mousqueton d'Artillerie (Manufacture Armes Saint-Étienne), n°F58381, modèle 1892, fabriqué en Août 1893, calibre 8
- Mousqueton d'Artillerie (Etablissement Continsouza Paris), n°B49046, modèle 1892, modifié en 1916, calibre 8
- Fusil Lee Enfield Mark III (Enfield Factory), n°43713, modèle 1907, fabriqué en 1917, calibre .303
- Fusil Lee Enfield MK1 (Enfield Factory), n°4MK1ROF, modèle 1895, fabriqué en 1944, calibre .303
- Fusil Schmidt Rubin, n°239615, modèle 1911, calibre 7.5
- Fusil Mannlicher Carcano, n° 4456A, modèle 1891 (ca), calibre 8
- Fusil STEYR M-95, n° 5045H, modèle 1895, fabriqué en 1903, calibre 8

- Fusil MAS 36 (Manufacture Armes Saint-Étienne), n° J18075, modèle 1936, fabriqué en mai 1940, calibre 7.5
- Fusil LEBEL BERTHIER (Manufacture Armes Saint-Étienne), n°77630, modèle 1886, fabriqué en 1891, modifié en 1893, calibre 8
- Baïonnette de MAS 36, n°Z5, modèle 1936
- Baïonnette de mousqueton (Manufacture Armes Saint-Étienne), n°D69961, modèle 1892, fabriqué à partir de 1914/15 avec son fourreau en acier
- Baïonnette Ersatz pour fusil Mauser 1898, modèle 1^{ère} GM, avec son fourreau en acier
- Baïonnette de mousqueton, modèle 1892, fabriqué à partir de 1914/15
- Baïonnette de fusil MAUSER, modèle 1898/05
- Baïonnette de carabine (E.u.F. Hörster), n°7356, modèle 1898, fabriqué en 1937 avec son fourreau en acier et un gousset porte baïonnette en cuir
- Baïonnette Lee Enfield MKII, n°4MKII, modèle 2de GM avec son fourreau en acier
- Baïonnette anglaise, n° VNS TRMI N5, modèle 2de GM
- Baïonnette anglaise, n°M/158, modèle s.i
- Couteau de tranchée, modèle 1886 (ca)
- Trois chargeurs MK1 (Bren), modèle 1937, calibre .303
- Un chargeur AKM (Kalachnikov), modèle 1947, calibre 7.62
- Deux chargeurs de PM MAS 38, modèle 1938, calibre 7.65
- Un chargeur de MAT 49, modèle 1949, calibre 9
- Deux chargeurs de mousqueton à trois cartouches, modèle 1892, calibre 8
- Une bande rigide de 24 cartouches pour mitrailleuse Hotchkiss WW1 ou WW2, modèle 1914, calibre 8
- Deux boîtes de fausses balles MAT, modèle 1905-27
- Pièces d'un fusil mitrailleur BREN, modèle 1940, calibre 7.90
- Quatre crosses brutes et usinées de MAS 36, en hêtre
- Cinq fûts de MAS 36, en hêtre
- Fût avec embouchoir

APPROUVE à l'unanimité

c- Acceptation d'un don au Musée des Armes par l'APAT

Dans un souci de sauvegarde et de conservation du patrimoine de l'armement, l'APAT a constitué depuis 2000, une collection d'armes à feu de divers modèles.

Après la réalisation de ses inventaires, l'APAT a cédé, par donation, à la Ville de Tulle pour le musée des Armes, un fonds d'armes à feu, accessoires ou éléments de 1^{ère} catégorie présenté en séance du conseil municipal en mars 2006 (donation APAT 1), puis un second fonds en septembre 2006 (donation APAT 2).

Une troisième donation est proposée à la ville.

Il s'agit d'un fonds d'armes à feu exceptionnel constitué essentiellement de prototypes, d'accessoires type ébauches, outils, maillons (...) pour l'enrichissement des collections du musée et la mise en conformité de l'association avec la législation des armes et des munitions.

Liste de la donation APAT 3

- Canon 20HS404 - Mark V - n°924 / 103881 - MAT ou anglais

- Canon 20HS404 M 522 (M3) - n°222 – MAT
- Mitrailleur 12.7 - T56-03 - MAC
- Canon 693 issu de 2 boîtes de culasse de 621 - AME ou EFAB
- Canon 20 613 - Proto 1961 - AME
- Canon 20613 - Proto 1961 - AME
- Canon 20M621 - Proto 1962 - 15 - MAT
- Canon 20M621 - Proto 1962 - n°28 - MAT
- Canon 20M621 - Proto 1962 - 20-1 - MAT
- Canon 20HS 820 FINABEL - Proto 1965 (ca) - n°2 - AME
- Canon 20HS820 FINABEL - Proto 1965 (ca) - AME
- Canon 20HS820 FINABEL - Proto 1965 (ca) - AME
- Canon 20613 - Proto 1961 - n°7 - AME
- Canon 20 Flack - 1942 - Fabrication allemande
- Mécanisme Mitrailleur 7.92 - Etude de 1950/60 - MAC
- Double alimentation 20 621 - Proto 1962 - EFAB
- Lunette de visée 35 pour canon antiaérien Oerlickon - 1980 (ca) - Oerlickon
- Trousse de nettoyage - CN25811
- Appareil de mesure de pression des gaz - n°12 - AME
- Tube 30 DEFA Type 541 - 678 MAT-01-1-° - 1954 - MAT
- Couloir souple M39 - C9879-1 / B9612-1 - 1950 (ca) - Nobles Engr.MFG & Co
- Boîtier de rampe avec génératrice (621) - Essai 1965 - EFAB - MAT
- Réarmement électrique MG 151 - 71307 373 I - Mauser
- Appareil de mesure de pression des gaz - AME ou Châtellerault
- Tube 30 DEFA type 553 - n° 30440-(00885)531-S1A - MAT
- Tube 20 type 621 - n° 879 - MAT
- Tube 20 type 621 - n° 1242 - MAT
- Tube 20 - s.i
- Maquette ergonomique de Lance Roquette longue portée sur affût - Proto unique - 1981 - EFAB
- Appareil de mesure des gaz - n°32 - AME
- Appareil de mesure des fonds de rayures pour les calibres 7.5, 7.62 et 9mm
- 97 maillons 30 x 113 - M28ROS87G001-002 - s.i
- 44 cartouches 30HSS inertes - Lot 1-ATE 77 - ATE (dans une caisse en bois)
- 472 maillons 20 MG 151 - ROS 50 75 - Manurhin (dans une caisse en bois)
- Mèche ¾ pour percer les tubes en diamètre 65 mm
- 84 cartouches de manipulation inertes - 01-EAB-93 - dans une caisse en bois
- 20 cartouches de manipulation inertes 30HSS831A - 33MR77F - Manurhin
- 105 cartouches de manipulation inertes 20MG151 - 15MR80F - Manurhin
- 114 cartouches de manipulation inertes 20MG151 - 15MR80F - Manurhin
- Caisse en bois de cartouches de manipulation 20MG151 vide - Manurhin
- Ebauche : support - pièce de montage de canon mitrailleur de 20mm - 1980 (ca) - MAT
- Ebauche : support - Berceau de canon - 1983 - MAT
- Ebauche : Fourche - 1983 - MAT
- Ebauche : support de brelage - 1983 - MAT
- Ebauche : deux prototypes de renvoi d'angle pour canon -1985 - MAT
- Ebauche : boîtier électronique pour corps de module - 1986 - GIAT-MAT
- Ebauche : boîtier électronique - MAT

- Embase tournante prête à usiner - Proto - s.i
- Ebauche : boîtier arrière du 25M811 et son couvercle - 1986 - MAT
- Ebauche : pièce de manoeuvre 24C - Proto - 1982
- Ebauche : pièce de prise de gaz forgée du canon de 30 550 - 1985 (ca)
- Ebauche : pièce forgée type verrou pour montage MG 151 - 1985 (ca)
- Ebauche : plancher du canon 20 693 - charnière avant et charnière arrière de montage du boîtier 24C - 1985 (ca)
- Ebauche : corps de soupape - 1980 (ca)
- Ebauche : plancher d'alimentation de mitrailleuse A 7.62 - MAT
- Ebauche : pièce de montage - 1988 - MAT
- Ebauche : 2 blocs avant de Lance flamme portatif - 1985 - MAT
- Glissière du canon de 20693 - MAT
- 5 crosses squelettes MAT 49 - 1949 - MAT
- Outil : broche à aléser d'usinage de tube - MAT
- Outil : alésoir de chambre de mitrailleuse Browning - MAT
- Outils : 7 broches de rayage
- Outil : une broche de rayage - MAT
- Plaque d'expédition de la Société USSI à MAT en laiton
- 4 maillons 30KGG - Groslander
- 10 maillons 30K701 - 1989 - MAT
- 26 rondelles d'amortisseur ou ressort bague
- Montage pour canon de 20 HE 60-20 - 1975 (ca) - Panhard
- Support et deux caisses de munitions pour hélicoptère
- Caisse à munitions pour montage arme 20 621
- Fraiseuse Bariquand - 1889

Il est demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver cette donation,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires relatives à la détention d'armes de 1^{ère} catégorie,**
- **engager toutes les démarches administratives liées à cette donation.**

APPROUVE à l'unanimité

d - Acceptation du don d'un fusil anti-chars au Musée des Armes

Une donation anonyme a été proposée au Musée des Armes par un particulier résidant en Haute-Vienne.

Il s'agit d'un **fusil anti-chars de fabrication britannique Boys MK1, Modèle 1936, de calibre .55 (14.3mm).**

Désignée initialement sous l'appellation de *Stanchion Gun*, l'arme pris ensuite l'appellation de *Boys Rifle* en hommage au capitaine Boys, l'un de ses principaux concepteurs.

Ce fusil a appartenu à Jacques HELMSTETTER, adjudant FTP du maquis Hercule en Dordogne qui a participé à la libération de la Charente.

La production de cette arme est estimée à 69000 unités. Beaucoup ont été détruites au cours de la Campagne de France de 1940 ou ferrillées à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale du fait de leur inutilité face aux nouveaux blindages.

Cette arme est devenue assez rare dans les collections privées et publiques.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **de valider l'entrée de ce fusil dans les collections tullistes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches liées à l'autorisation de détention de cette arme de 1^{ère} catégorie auprès de la Préfecture de la Corrèze, pour son intégration dans l'inventaire du Musée des Armes.**

APPROUVE à l'unanimité

e - Acceptation du don d'un pistolet MAUSER au Musée des Armes

Une donation anonyme a été proposée au Musée des Armes par un particulier, résidant en Corrèze.

Il s'agit d'un **pistolet MAUSER (fabrication allemande), daté de 1912 modifié en 1916 (1^{ère} catégorie), de calibre 9.**

Ce modèle de pistolet fit l'objet d'un usage intensif au cours de la Première Guerre Mondiale. Monté sur sa crosse d'épaule, il constituait une arme se prêtant aux raids, nettoyeurs de tranchées et autres opérations similaires.

Avec sa lame de chargeur, sa cartouchière en cuir, son holster de ceinture et 3 étuis de munitions.

A appartenu à Gabriel CHATRAS (1901-1985) qui faisait partie des troupes d'occupation en Allemagne, en 1919.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **de valider l'entrée de ce pistolet dans les collections tullistes,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches liées à l'autorisation de détention de cette arme de 1^{ère} catégorie auprès de la Préfecture de la Corrèze, pour son intégration dans l'inventaire du Musée des Armes.**

APPROUVE à l'unanimité

f - Acceptation du don d'un pistolet P .08 LUGER

Il s'agit d'un pistolet P. 08 LUGER, fabriqué par la DWM (*Deutsche Waffen Munitionsfabriken*) à Berlin, modèle 1908, de calibre 9mm parabellum.

Ce pistolet réglementaire a été adopté par l'armée allemande, la Reichwehr, pour remplacer les révolvers modèles 1879 et 1883.

Avec un étui de ceinture en cuir (non d'origine).

A appartenu à un ancien chef d'atelier de la Chaudronnerie à la Manufacture d'Armes de Tulle.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de valider l'entrée de ce pistolet dans les collections tullistes,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches liées à l'autorisation de détention de cette arme de 1^{ère} catégorie auprès de la Préfecture de la Corrèze pour son intégration dans l'inventaire du Musée des Armes.

APPROUVE à l'unanimité

10- Valorisation d'un fonds ancien et précieux dans le cadre du Plan de Développement pour le Patrimoine Ecrit

a- Demandes de subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à la Bibliothèque Nationale de France, à la Communauté de Communes Tulle Cœur de Corrèze au titre des crédits Leader +

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que c'est la Communauté de Communes qui mobilise les crédits Leader +.

Il précise que ce qui restera à la charge de la Ville sera, en fait, divisé entre la Ville et la Commune, la Communauté devant ensuite prendre en charge la Médiathèque.

APPROUVE à l'unanimité

b- Approbation de conventions liant la Ville et la Bibliothèque Nationale de France

La Ville de Tulle conserve le fonds ancien et précieux le plus important de la Corrèze et, dans le cadre du Plan de Développement pour le Patrimoine Ecrit, elle propose de mettre en valeur ce fonds. Il convient de procéder au recrutement d'une personne pour le cataloguer.

Par ailleurs, ces ouvrages auront une place de choix dans la future médiathèque intercommunale permettant ainsi l'accessibilité au public.

Suite à une rencontre à Tulle le 26 octobre avec Madame Girard, directrice du département de la coopération de la Bibliothèque nationale de France, Marine Planche en charge du catalogue collectif, Lydie Valero de la DRAC Limousin, et Didier Bertholy pour « leader plus », le projet a pris forme et sera soutenu financièrement par la BNF (50 % du salaire du catalogueur), la DRAC (5 000 €) et Leader + (10 000 €).

Un projet pour Tulle

Les fonds conservés à Tulle sont répartis comme suit :

- Fonds précieux de la réserve (400 ex) à cataloguer
- Fonds du grand séminaire (5 400 ex) à expertiser et cataloguer selon valeur

- Fonds issus de différentes donations (NC) à *expertiser et cataloguer selon valeur*
- Fonds historique de la bibliothèque – fonds « Brunet » (à chiffrer) *fonds catalogué sur fiches papier manuscrites, à reprendre.*

Il est nécessaire d'envisager :

- un CDD de 12 mois pour un assistant de conservation spécialisé, couvrant l'année 2008 afin de cataloguer ces fonds, de superviser le dépoussiérage et d'organiser ces collections en vue du déménagement.

- d'organiser le dépoussiérage et la restauration sommaire des volumes traités par un agent catégorie C de la Ville de Tulle mis à disposition 6 heures par semaine. Une formation d'une demi-journée peut être organisée à Limoges à l'atelier de restauration de la BFM.

- d'expertiser une partie de ces fonds (un stagiaire de l'école des Chartes, mis en lien avec le directeur des archives départementales, pourrait assurer ce travail).

Budget prévisionnel :

Dépenses :

• Salaire du poste d 'assistant de conservation sur 1 an :	26 755,88 €
• Matériel d'entretien et de conservation aux normes :	3 021 €
• Mise à disposition d'un agent d'entretien	4 316,88 €
• 20% d'un plein temps (Assistant de conservation)	5 351 €

pour superviser le projet

Total : 39 444,76 €

Recettes :

• prise en charge 50 % du coût du salaire de l'assistant de conservation recruté pour un an par la BNF	13 377,94 €
• subvention « Leader + »	10 000 € TTC
• Ville de Tulle	11 066,82 €
• DRAC	5 000

€

Total : 39 444,76 €

*matériel d'entretien et de conservation aux normes :

• Boîtes de conservation :	
20 format 21X29,7.....	160
20 format 50X65.....	428
10 format 70X100.....	500
• Boîtes couvercles transparents	
20 format 25X31X8.....	245
20 format 31X41X5,5.....	257
20 format 34X34X12.....	341
• Papier chanvre intercalaire.....	250
• Pochettes papier permanent.....	350
• Pochettes à soufflets.....	200
• Cartons pour montage.....	200
• Brosses éventails.....	50

• Balayette.....	20
• Gommess.....	20
Total : 3 021€ HT	

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter des subventions de la BNF, de la DRAC, de la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze au titre des crédits Leader + pour financer cette action et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir
- d'approuver les conventions ci-annexées à intervenir avec la BNF dans le cadre de cette action et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

APPROUVE à l'unanimité

c - Création d'un poste d'assistant de conservation

La Ville de Tulle conserve le fonds ancien et précieux le plus important de la Corrèze.

Elle souhaite, dans le cadre du Plan de Développement pour le Patrimoine Ecrit, mettre en valeur ce fonds qui aura une place de choix au sein de la médiathèque intercommunale prochainement réalisée.

Afin de procéder à cette action, un agent sera recruté début 2008 en vue de cataloguer ce fonds sur un contrat à durée déterminée de 12 mois sur un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de deuxième classe.

Il est demandé au Conseil municipal de créer :

à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de deuxième classe non titulaire.

APPROUVE à l'unanimité

11- Inscription de membres de l'association « Les Enfants de Tulle » au Conservatoire à Rayonnement Départemental

a- Approbation d'une convention liant la Ville et l'association « Les Enfants de Tulle »

La Ville de Tulle, soucieuse de soutenir la vie associative et d'encourager la pratique musicale dans toutes ses dimensions, reconnaît dans la Société *Les enfants de Tulle*, un partenaire important dans la mise en oeuvre de ses objectifs. Le caractère populaire de cette

association, ses interventions dans l'animation de la vie locale ainsi que sa dimension historique et son rôle de représentant de la cité ont conduit la Ville de Tulle, en concertation avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental à proposer une nouvelle convention à la dite Société pour concrétiser leur collaboration réciproque.

La Société Musicale *Les Enfants de Tulle*, association régie par la Loi de 1901, est constituée d'un orchestre d'harmonie civil et amateur, de fondation très ancienne. Elle a pour vocation d'accueillir les musiciens amateurs de la Ville et de ses environs. Son programme musical est par nature éclectique et le plus large possible.

Elle a pour mission :

- La participation aux manifestations commémoratives de la ville de Tulle,
- L'animation de plein air,
- La participation à la vie culturelle de la Ville de Tulle et de ses environs.

Les musiciens se produisent à titre gratuit et s'engagent à participer régulièrement aux activités de la Société.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention liant la Ville et la Société Musicale Les Enfants de Tulle ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur François RABIER dit que ce rapprochement entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental et l'harmonie est une très bonne chose.

APPROUVE à l'unanimité

b- Modification de la délibération du 29 juin 2007 afférente à la fixation des tarifs du CRD

Une tarification particulière sera appliquée pour les élèves étant par ailleurs membres de la Société Musicale des Enfants de Tulle conformément aux termes de la convention susmentionnée liant la Ville et cette association approuvée par le Conseil municipal en date du 13 Décembre 2007 (article 3).

Il est précisé que cette délibération modifie celle du 29 Juin 2007 afférente à la fixation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Cette nouvelle disposition d'applique à compter de la rentrée 2007.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES -

Rapporteur : Monsieur DIEDERICHS

12- Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin pour l'année 2008 relative au Pôle Accordéons/Armes au titre des expositions temporaires et des animations, des acquisitions et des restaurations d'oeuvres

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter, au titre de l'année 2008, pour le Pôle Accordéons/Armes, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, des subventions les plus élevées possible pour :

- l'organisation des expositions temporaires,
- les actions d'animation et de promotion de la structure muséale,
- les acquisitions d'œuvres,
- les restaurations d'œuvres.

APPROUVE à l'unanimité

ENVIRONNEMENT -

Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS

13- Approbation de la convention de fourrière animale liant la Ville et la SPA pour l'année 2008

La convention entre la Ville et la SPA arrive à échéance le 31 décembre 2007. Il est proposé d'établir une nouvelle convention pour une durée d'un an.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

Monsieur Philippe BERNIS dit que la Ville utilise assez souvent les services de la fourrière de la SPA de Tulle.

Il convient donc d'approuver la convention afférente pour l'année 2008. Il y a une augmentation de 3 centimes d'euro par habitant pour l'année 2008. Le montant de la redevance est donc fixé à 6 340,65 €.

Il rappelle que cette convention permet de disposer d'une place en permanence à la fourrière animale pour y amener principalement des chiens qui seraient trouvés sur la voie publique.

Elle permet aussi, dans le cadre de l'opération de stérilisation des chats errants, de les faire prendre en charge par la SPA et ce jusqu'à 20 chats. La Ville paie à compter du 21^{ème} chat les frais de vétérinaire.

APPROUVE à l'unanimité

DENOMINATION DE VOIE -

Rapporteur : Philippe BERNIS

14- Dénomination de la voie située entre la rue de la Pascalette et la rue de Louradour

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer « rue de l'Arpaillant » la voie située entre la rue de la Pascalette et la rue de Louradour.

Cette voie dessert des propriétés bâties ainsi que des terrains non bâtis.

Le service GODP a effectué une consultation auprès des riverains concernés.

Sur huit riverains consultés (de propriétés bâties), sept d'entre eux ont fait savoir aux services municipaux qu'ils souhaiteraient comme appellation « rue de l'Arpaillant ».

APPROUVE à l'unanimité

URBANISME -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

15- Cessions - Acquisition

a- Cession de garages situés en sous-sol d'immeubles HLM - Délibération annulant et remplaçant celle du 30 mars 2007

Le Conseil municipal du 30 mars 2007 a délibéré sur la cession de 182 garages municipaux au profit de l'OPHLM de Tulle.

Dans le cadre des recherches d'origine de propriété nécessaires à l'élaboration de l'acte notarié, il s'avère que les sites de PSR, PSL de Virevialle ne sont pas propriétés communales.

En conséquence, il convient :

- d'annuler la délibération du 30 mars 2007.
- de céder à l'OPHLM les garages situés en sous-sol des immeubles HLM suivants :
 - avenue Raymond Poincaré
 - avenue Alsace Lorraine
 - la Passerelle

Cette cession se fera donc au prix de 233 200 €.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'annuler la délibération n°46 du 30 mars 2007**
- **de se prononcer sur la cession des garages sis en sous-sol des immeubles susmentionnés**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

b- Cession de deux pavillons au Rodarel

L'école de Gendarmerie a restitué à la commune deux pavillons de type 5 situés 8 impasse des Mimosas et 5 impasse des Tulipes. La Ville de Tulle a décidé de vendre lesdits pavillons au prix de 95 000 € hors frais d'acte.

10 personnes ont participé aux visites des pavillons qui ont eu lieu les mercredis 10 octobre et 14 novembre 2007.

La commission d'attribution des pavillons du Rodarel s'est réunie le 21 novembre 2007.

Elle a attribué les pavillons comme suit :

- à Monsieur Jérôme VOLPOET un pavillon de type 5 situé 8, impasse des Mimosas au prix de 105 000 €

- à Madame Hélène VALAT un pavillon de type 5 situé 5, impasse des Tulipes au prix de 105 000 €

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

c- Acquisition d'un terrain sis Impasse de l'Ermitage

Monsieur Michel MAUGEIN souhaite céder gracieusement à la Ville de Tulle une portion d'un terrain cadastré AR N° 204 correspondant à un talus situé Impasse de l'Ermitage.

Cette acquisition permettra ainsi à la commune de Tulle d'entretenir ledit talus qui soutient la voie de l'Impasse de l'Ermitage.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'acquérir gratuitement cette portion de terrain**

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tous les documents à intervenir.**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

d- Acquisition d'une parcelle de terrain sise à Sartelon - Délibération annulant et remplaçant la délibération n°42c du 29 septembre 2003

Dans le cadre de l'aménagement du Chemin de Sartelon la commune de Tulle a dû acquérir différentes portions de terrain dont une appartenant à Monsieur Maurice FAUGERES.

Les travaux d'élargissement de la voie ont nécessité l'utilisation d'une superficie du terrain de Monsieur FAUGERES inférieure à celle prévue dans le projet initial (321m²).

En conséquence la superficie du terrain est ramenée à 152 m² au prix de 5 € le m² soit un prix total de 760 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'annuler la délibération n°42c du 29 septembre 2003**
- **d'acquérir la portion de terrain appartenant à Monsieur Maurice FAUGERES au prix de 760 €**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches s'y rapportant et à signer tout document à intervenir.**

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur Christian PRADAYROL ne participant ni à la discussion, ni au vote

TRAVAUX -

Rapporteur : Jean COMBASTEIL

16- Demandes de subventions au Département

a- pour les investissements communaux dans les écoles publiques du 1^{er} degré au titre de la programmation 2008

1- Ecole maternelle de Virevialle - Remplacement des fenêtres - 2^{ème} tranche

L'ensemble des menuiseries extérieures des classes et salles d'activités, de vie et de repos de l'école maternelle de Virevialle sont très anciennes.

Les fenêtres et portes-fenêtres ont une stabilité aléatoire et les ouvrants de celles-ci sont de type « à guillotine ». Il a été décidé de continuer à les remplacer par des fenêtres modernes.

Ces nouvelles baies en aluminium, à rupture de pont thermique et équipées de vitrage isolant permettront ainsi une très haute amélioration de la sécurité des classes et un meilleur confort pour les enfants.

Les travaux comprendront la dépose des existants avec leur évacuation et la pose de fenêtres neuves.

Le montant des travaux s'élève à 63.000 € T.T.C.

2- Ecole de la Croix de Bar - Remaniage de la couverture

L'école de la Croix de Bar est un établissement construit au début du 20^{ème} siècle.

Cet ensemble est couvert en ardoises et doit subir un remaniage complet, afin de mettre en sécurité l'établissement et éviter des accidents dans la cour de récréation.

La zinguerie est complètement détachée et s'envole lors de vents violents ; les clous des ardoises sont complètement rouillés et cassants et nombre d'entre elles glissent dans les gouttières et chutent même dans la cour de récréation.

Les travaux comprendraient :

- la mise en place d'échafaudages pour la sécurité.
- la dépose complète de la couverture, zinguerie et supports.
- la pose des voliges traitées.
- la mise en œuvre d'ardoises neuves pour respecter l'existant.
- la réalisation complète des zincs et entourage divers.
- la reprise complète des avant toits.
- la réfection des fenêtres de toit.

Le montant des travaux s'élève à 105 000€ T.T.C.

3- Ecole de Turgot maternelle - Remaniage de la couverture

L'école Maternelle de Turgot est un établissement construit au début des années 50.

Cet ensemble est couvert en ardoises et doit subir un remaniage complet, afin de mettre en sécurité l'établissement et d'éviter des désordres importants à l'intérieur des locaux.

La zinguerie est complètement détachée et s'envole lors de vents violents ; les clous des ardoises sont complètement rouillés et cassants, et nombre d'entre elles glissent dans les gouttières et chutent même sur la voie publique.

Les travaux comprendraient :

- la mise en place d'échafaudages pour la sécurité.
- la dépose complète de la couverture, zinguerie et supports.
- la pose des voliges traitées.
- la mise en œuvre d'ardoises neuves pour respecter l'existant.
- la réalisation complète des zincs et entourage divers.
- la reprise complète des avant-toits.
- la réfection des fenêtres de toit.

Le montant des travaux s'élève à 235 000 € T.T.C.

APPROUVE à l'unanimité

b - pour la réalisation de travaux sur les voies communales et chemins ruraux au titre de la programmation 2008

L'accroissement de la circulation, conjuguée à des conditions hivernales parfois rudes, entraîne des dégradations importantes sur certains secteurs de la voirie rurale de TULLE.

Il est envisagé de poursuivre en 2008 un programme de réfection et de renforcement de ces voiries communales. C'est pourquoi la Ville de TULLE sollicite l'attribution de subventions visant à accompagner ce programme concernant les secteurs suivants :

- ⇒ Chemin du Petit Mirat
- ⇒ Chemin du Grand Mirat
- ⇒ Allée du Bois Manger
- ⇒ Chemin du Pont de la Pierre (partie basse)

pour un montant de **126.000 € H.T.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de solliciter du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible au titre de la programmation 2008 pour la réalisation de travaux sur les voies communales et chemins ruraux en vue du financement de ces opérations**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

c- pour le programme de travaux d'assainissement visant à mettre les équipements municipaux en conformité avec la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines

Dans le cadre de la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines du 30.12.2006, la Ville de Tulle, suite à un diagnostic de son système d'assainissement, doit réaliser des travaux afin d'éliminer les rejets directs d'eaux usées en milieu naturel.

A cet effet, la Ville de Tulle a construit un planning de travaux s'étalant sur 2008 à 2012 dans le but de répondre aux exigences de la DERU.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une aide financière du Conseil Général la plus élevée possible pour mener à bien ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes.

APPROUVE à l'unanimité

17- Approbation de l'avenant n°7 au lot n°1 du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Tulle à intervenir avec Elyo Suez

Le présent avenant concerne l'ancienne école de Roussolles.

Etant donné que la Ville de TULLE a vendu le bâtiment de l'ancienne école de Roussolles à la P.E.P., il est donc nécessaire de supprimer l'installation de cette ancienne école du contrat d'exploitation de chauffage dévolu à ELYO-SUEZ.

Cette prestation comprendra :

⇒ la suppression du poste P2 maintenance des installations qui s'élève à 819,50 € H.T.

Cet avenant se traduira donc par une moins value au contrat lot n° 1 dévolu à ELYO SUEZ. Il prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2008.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°7 au lot n°1 du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux à intervenir avec Elyo Océan et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

APPROUVE à l'unanimité

18- Réhabilitation du CCS - Tranche conditionnelle 2 - Approbation des avenants aux marchés de travaux

Lors des travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'ensemble des locaux visés par la Tranche Conditionnelle Deux de Mise en Sécurité du Centre Culturel et Sportif de TULLE certaines modifications et aménagements complémentaires ont été demandés par les utilisateurs.

Ces éléments ont été validés par le Bureau de Maîtrise d'œuvre R3i en accord avec le Maître d'Ouvrage et le Bureau de Contrôle Technique VERITAS et vont dans le sens d'une satisfaction totale des utilisateurs futurs.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

➤ Démolitions complémentaires de cloisons pour permettre un nouvel aménagement des bureaux associatifs au Niveau R+1 ainsi que la création de douches collectives et de sanitaires pour répondre aux besoins des utilisateurs.

➤ Habillage des rives de couverture en toiture de la Salle Multi- Activités pour mise hors d'air et continuité d'isolation suite à la dépose de la toiture existante et des habillages existants non isolés

➤ Mise en sécurité du garde corps existant dans l'escalier d'accès en pignon NORD OUEST par un habillage bois conforme en matériau M0 suite aux observations du Bureau de contrôle VERITAS sur les barreaudages à reprendre

➤ Création d'un placard de rangement suite à la mise en place de nouveaux bureaux associatifs permettant ainsi la mise à disposition d'espaces fermés pour les utilisateurs.

➤ Mise en place et reprises de cloisons complémentaires et rebouchages divers concernant la nouvelle distribution des locaux aux Niveaux RdC et R+1 selon les demandes

reprises par les plans modifiés en accord avec le Bureau R3i et le Maître d'Ouvrage. Ces travaux comprennent les parachèvements et finitions pour mise en service.

- Réaménagement du Local Photo avec création de nouvelles cloisons et reprise des sols souples comprenant le ré- agréage du sol existant et la fourniture et pose de plinthes souples complémentaires.
- Mise en place dans la Salle Multi -Activités de pistes d'escrimes et de traçages complémentaires de pistes et de terrain de basket. Ces travaux comprendront les réservations dans le parquet bois ainsi que les crochets d'ancrages à sceller dans la dalle béton existante.
- Traitement complémentaire des faux plafonds du Laboratoire Photo de manière à permettre les développements dans les meilleurs conditions ainsi qu'un traitement des habillages acoustiques de la Salle de Multi -Activités pour permettre une meilleure tenue dans le temps ainsi qu'une diminution des bruits.
- Ajout de mitigeurs pour les douches collectives initialement prévues individuelles au Niveau R+1 comprenant la reprise et la modification du réseau ainsi que les descentes sur les cloisons.
- Création d'un point d'eau sous la zone tribune au droit du bar pour permettre l'alimentation et l'évacuation d'un ensemble évier/égouttoir posé sur un meuble de type kitchenette disposant des alimentations reprises sur les réseaux existants en eaux chaudes / froides et évacuations.
- Reprise des alimentations électriques suite au réaménagement des locaux et bureaux associatifs sur les Niveaux RDC et R+1 comprenant modification des répartitions des luminaires et fourniture et pose de plinthes techniques.
- Mise en place d'une signalisation d'évacuation suite à la modification du dégagement issue de secours de la Salle Multi -Activités selon demande du Bureau VERITAS comprenant les raccordements et asservissements au réseau incendie.

Les modifications engendrées par ces travaux complémentaires entraînent une prolongation du délai initial de la durée des travaux de : 2mois.

La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la passation de ces avenants relatifs à ces travaux supplémentaires qui s'élèvent à 34 412,89 euros.

APPROUVE à l'unanimité

19- Approbation de conventions liant la Ville de Tulle, Veolia Eau et

a- IVC MACHEIX,

b- VNSP Vidanges Nouvelles,

c- ABBYS Vidanges Corrèze

définissant les conditions de déversement des matières de vidange de ces entreprises dans l'usine de dépollution des eaux usées de la Ville de Tulle

Les entreprises ci-dessous désignées :

- ⇒ IVC MACHEIX
- ⇒ VNSP Vidanges Nouvelles
- ⇒ ABBYS Vidanges Corrèze

sollicitent la Ville de TULLE et VEOLIA EAU pour dépoter leurs matières de vidanges à la station d'épuration de Mulatet.

Une convention par entreprise a été rédigée afin d'autoriser ces dernières à acheminer leurs produits à la station.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces conventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

APPROUVE à l'unanimité

FINANCES -

Rapporteur : Michel BREUILH

20- Convention Publique d'Aménagement - Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité sur les comptes arrêtés au 30 juin 2007

Le compte rendu annuel aux collectivités locales est constitué par les dispositions combinées de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles L.1523-2 et 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent CRACL reprend l'activité du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.

1. Il précise le bilan prévisionnel actualisé des activités faisant apparaître l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser.
2. Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération.
3. Le récapitulatif des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice et notamment dans le cadre de l'opération « Périmètres de Restauration Immobilière ».

Par ailleurs ce document reprend l'avancement de chacune des actions et les échéances pour l'exercice à venir.

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'assemblée.

Nom de la société : **SEM d'Aménagement du Bas - Limousin**
 Sigle de la société : **SEMABL**
 Collectivité contractante : **Ville de Tulle**

OPERATION : Restructuration urbaine du centre ancien de Tulle

NATURE DE LA CONVENTION ETABLIE ENTRE LA SOCIETE ET LA COLLECTIVITE : Convention Publique d'Aménagement

Délibérations	Dates
Délibération d'approbation de la Collectivité	22 juin 2001
Dépôt de la convention en Préfecture	20 juillet 2001
Délibération du conseil d'administration	27 avril 2001
Signature de la convention	20 juillet 2001
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°1	09 novembre 2001
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°2	15 février 2002
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°3	13 juillet 2002
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°4	07 février 2003
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°5	30 janvier 2004
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°6	28 mai 2004
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°7	24 septembre 2004
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°8	17 décembre 2004
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°9	25 mars 2004
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°10	28 mai 2005
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°11	29 juin 2006
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°12	28 septembre 2006
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°13	17 novembre 2006
Approbation au Conseil Municipal de l'avenant n°14	30 mars 2007
Fin de validité de la convention	20 juillet 2009

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Approbation du BOP : 22 juin 2001

INFORMATION A LA COLLECTIVITE

Remise du présent CRAC : 13 décembre 2007

FINANCEMENT DE L'OPERATION

Montant conventionnel des participations de la collectivité : 6 634.74 K€

Montant des emprunts garantis par la collectivité : 1 272 K€

Plafond de la ligne de trésorerie non garantie par la collectivité : 4 200 K€

GARANTIE DE BONNE FIN

Risque assuré par la collectivité

1. Dépenses

1.1 Equipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle est composée d'un chargé de projet (Mathieu GOURY) avec une assistante de chef de projet (Leslie CONSTANTY) qui assure le pilotage sur site des missions incluses dans la CPA.

Une architecte de la SEMABL (Stéphanie GALTIER) assure le suivi des opérations de restauration des façades du centre historique.

Cette équipe est renforcée par Léo DELON, directeur de la SEMABL, qui assure une mission de coordination générale.

Stéphanie GALTIER (architecte) et Jean-Noël SAUVEZIE (conducteur de travaux) interviennent dans le suivi opérationnel et technique des opérations.

1.2 Prestation de service et expertises

OPAH Renouveau Urbain

L'OPAH Renouveau Urbain centre ancien s'est achevée le 30 juin 2007. La SEMABL continue d'animer l'opération pour l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre de l'OPAH RU. Une nouvelle convention (signée le 09 novembre 2007) a été conclue avec le PACT CORREZE à compter du 01 juillet 2007. Le PACT CORREZE assure le suivi et le solde de la totalité des dossiers financés en OPAH RU centre ancien.

Financement des diagnostics thermiques : convention avec l'ADEME et la Région Limousin

Par convention signée en décembre 2002 (convention prolongée par avenant en décembre 2005) entre l'ADEME, la Ville de Tulle et la SEMABL, l'ADEME a attribué à la SEMABL une subvention à hauteur de 35 000 € pour la réalisation de 100 pré diagnostics énergétiques accompagné d'un programme de communication (30 400 € pour la réalisation des pré diagnostics, 4 600 € pour le programme de communication).

L'enveloppe financière a été consommée, laissant un reliquat de 765.93 €.

FARGES	SYNERGIE	4	11 av. Winston Churchill	Quartiers ouest	24/09/2002	30/09/2002	1.399,99 €	22/11/2002	90%	1.259,99 €
SOUFFRON	GAUDRIOT	3	16 rue du Docteur Valette	Quartiers ouest	oct-02	30/01/2003	949,50 €	07/03/2003	90%	854,55 €
TOURAILLE	GAUDRIOT	1	20 rue de l'Estaboulinie	quartiers ouest	jan v-03	27/02/2003	316,50 €	03/07/2003	70%	2.215,5 €
CHAMPEIL	GAUDRIOT	5	18 Bis quai de Rigny	quartiers ouest	nov-02	30/01/2003	1.055,00 €	13/05/2003	90%	949,50 €
Fondation Abbé Pierre	GAUDRIOT	5	31 quai Aristide Briand	Centre ancien	août-03	27/08/2003	1.477,00 €	31/10/2003	70%	1.033,90 €
SOULT	SYNERGIE	1	15 rue du Canton	centre ancien	22/11/2003	24/11/2003	690,00 €	26/11/2003	70%	483,00 €
BARBET	SYNERGIE	2	25-27 rue d'Averge	centre ancien	25/11/2003	04/12/2003	690,00 €	23/12/2003	70%	483,00 €
MASSOUBRE	GAUDRIOT	2	40 quai de Rigny	quartiers ouest	oct-02	30/01/2003	633,00 €	14/02/2003	90%	569,70 €
GASPAROUX	GAUDRIOT	1	93 av. Victor Hugo	quartiers ouest	février-04	27/02/2004	685,75 €	11/03/2004	70%	480,03 €
VILLOT	GAUDRIOT	3	9 av. Winston Churchill	quartiers ouest	novembre-03	26/11/2003	1.055,00 €	28/10/2003	70%	738,50 €
CHAUMEL	GAUDRIOT	2	5 place Clément Simon	Centre ancien	octobre-03	27/10/2003	738,50 €	25/11/2003	70%	516,95 €
CELLARIER	GAUDRIOT	1	1 rue Capitaine Jehan	Centre ancien	septembre-03	23/09/2003	685,75 €	01/10/2003	70%	480,03 €
BREITHEL	GAUDRIOT	5	51 av. Général de Gaulle	Centre ancien	octobre-03	17/11/2003	1.477,00 €	10/10/2004	70%	1.033,90 €
MONEGER	SYNERGIE	2	64 rue de la Barrière	centre ancien	juin-04	26/07/2004	690,00 €	20/09/2004	70%	483,00 €
SALAGNAC	SYNERGIE	2	4 rue Marbot	quartiers ouest	déc-04	14/01/2005	690,00 €	28/01/2005	70%	483,00 €
VINATIER	SYNERGIE	1	18 rue Docteur Valette	quartiers ouest	déc-04	14/01/2005	690,00 €	18/01/2005	70%	483,00 €
SCI IMMO JLM- MONTE	GAUDRIOT	1	3 rue du Sergent Lovy	quartiers ouest	sept-04	28/09/2004	685,75 €	06/12/2004	70%	480,03 €
BONTEMPS	AT INGENIERIE	4	16 rue de la Barrière	centre ancien	oct-04	17/11/2004	1.949,48 €	19/04/2005	70%	1.364,64 €
ESTORGES	GAUDRIOT	2	4 rue du Pas Roulant	centre ancien	juin-04	09/06/2004	844,00 €	15/06/2004	70%	590,80 €
SCI CASTALMENT	SYNERGIE	1	15/17/19 rue de la Barrière	centre ancien	septembre-04	24/09/2004	690,00 €	03/03/2005	70%	483,00 €
S.C.I. AMBAGHDI	SYNERGIE	2	64 rue de la Barrière	centre ancien	juillet-03	05/08/2003	690,00 €	16/09/2005	70%	480,03 €
BORIE	SYNERGIE	1	17, av de la Bastille	centre ancien	juillet-05	02/08/2005	690,00 €	05/08/2005	70%	483,00 €
CELLARIER	SYNERGIE	1	31, rue Riche	centre ancien	août-05	31/08/2005	690,00 €	13/09/2005	70%	483,00 €
CROS	SYNERGIE	1	5, rue du docteur Valette	Quartiers ouest	juillet-05	19/07/2005	690,00 €	25/07/2005	70%	483,00 €
PEREZ	SYNERGIE	4	35 rue de la Barrière	centre ancien	novembre-05	28/11/2005	1.400,00 €	15/12/2005	70%	980,00 €
AFUL 15 rue M. Eyrolles	SYNERGIE	12	15, rue Marc Eyrolles	centre ancien	décembre-05	20/12/2005	4.200,00 €	16/01/2006	70%	1.610,00 €
AFUL 80 rue de la Barrière	SYNERGIE	7	80, rue de la Barrière	centre ancien	décembre-05	08/12/2005	2.449,99 €	03/01/2006	70%	1.610,00 €
MARMOUSEZ	SYNERGIE	2	14, bis place Gambetta	centre ancien	décembre-05	13/12/2005	690,00 €	21/02/2006	70%	483,00 €
BOUYSSOU	SYNERGIE	3	86 bis rue de la Barrière	centre ancien	mai-06	04/05/2006	1.050,00 €	05/05/2006	70%	735,00 €
PATOUX	SYNERGIE	3	82 rue de la Barrière	centre ancien	septembre-06	05/09/2006	1.050,00 €	14/09/2006	70%	735,00 €
VALLEE	SYNERGIE	4	1 rue du Pas Roulant	centre ancien	août-06	05/08/2006	1.400,00 €	11/09/2006	70%	980,00 €
DELEHAYE	SYNERGIE	1	19 rue d'Averge	centre ancien	septembre-06	04/09/2006	690,00 €	08/09/2006	70%	483,00 €
HERMANT	SYNERGIE	1	17 rue d'Averge	centre ancien	septembre-06	04/09/2006	690,00 €	10/09/2006	70%	483,00 €
POURRERE	SYNERGIE	2	42 rue de la Barussie	centre ancien	août-06	08/09/2006	700,00 €	04/10/2006	70%	490,00 €
39 dossiers pré-diagnostic énergétique		115					TOTAL	43.163,98 €		29.634,07 €
consommation des crédits à hauteur de 97,5%										
Reste à consommer :								765,93 €		

Tulle, le 17 novembre 2006

Le Directeur de la SEMABL
Léo DELON

Date de rapport : Diag facturés : Nbre de logs : su bv ademe

Une nouvelle convention a été mise en place en novembre 2006 entre la Ville de Tulle, la SEMABL, l'ADEME et la Région Limousin permettant d'apporter aux propriétaires réalisant les pré diagnostics énergétiques une subvention à hauteur de 50% des dépenses engagées.

Une enveloppe financière de 10 500 € est attribuée à la SEMABL pour la réalisation de 60 pré diagnostics énergétiques jusqu'à la fin de l'OPAH, soit jusqu'au 30 juin 2007.

Pour réaliser cette prestation, la SEMABL a lancé une consultation. Le PACT CORREZE a été retenu. Une convention le liant à la SEMABL a été conclue le 07 décembre 2006.

Coût de la prestation

350 €HT pour la réalisation de pré diagnostic thermique sur un logement

350 €HT (1^{er} logement) + 233 € HT (par logement supplémentaire) sur un bâtiment de plusieurs logements

Pré diagnostics énergétiques réalisés par le PACT CORREZE

Date bon de commande	Date rendu PACT	Bien concerné	date de dépôt ANAH	Logs	Estimatif subv ANAH	Diagnostics thermiques Montant HT
20/09/2007	17/10/2007	32 av. Gén de Gaulle - SCI LES ORCADES	15/06/2007	5LC	68 500 €	1 282,00 €
26/10/2007		50 bis rue d'Averge - Mme COURONNE	29/06/2007	2LC	35 400 €	583,00 €
20/09/2007	30/10/2007	lot Barrière - AFUL BARRIERE	29/06/2007	18 LC	301 734 €	4 544,00 €
27/09/2007	17/10/2007	1 rue Capitaine Jehan - M.DELMAS	29/06/2007	1LC	36 000 €	350,00 €
20/09/2007	17/10/2007	35 quai Péri - M.PARDoux	22/06/2007	1LC	13 700 €	350,00 €
27/09/2007	17/10/2007	2 rue de l'hôpital	commission ANAH du 13/09/07	1LC	14 314 €	350,00 €
17/10/2007	21/11/2007	8 rue Roc la Pierre		5LC		1 282,00 €
23/10/2007		42 rue d'Averge	29/06/2007	2LC	35 000 €	583,00 €
04/04/2007	17/10/2007	8 rue du Fouquet	commission ANAH du 15/11/07	3LC	41 239 €	816,00 €
24/10/2007		28 rue d'Averge		1LC/2LL/1LI		350,00 €
					HT	10 490,00 €
					TVA	2 066,04 €
					TTC	12 556,04 €

La subvention engagée ce jour est de 6 273 €.

Périmètre de Restauration Immobilière

La SEMABL a passé un accord cadre d'assistance juridique à la mise en oeuvre du projet de restauration immobilière de Tulle avec la SCP RIVIERE & MAUBARET le 17 juillet 2003.

Missions :

- Mission d'assistance à la SEMABL dans la mise en place et le suivi des programmes de restauration immobilière.
- Assistance juridique des investisseurs : le cabinet s'engage à renseigner tout acquéreur éventuel sur les aspects juridiques et fiscaux de leur investissement.

Il a été convenu d'une rémunération forfaitaire de 15 € TTC par m² de surfaces habitables.

Ponctuellement, suivant les besoins de l'aménageur, la SCET accompagne la SEMABL.

La convention d'assistance technique formalisée avec le Pact Corrèze le 16 septembre 2004 n'a pas été renouvelée pour 2007, la SEMABL gérant en interne l'analyse des projets d'aménagement présentés par les architectes missionnés sur le PRI.

Optimisation énergétique des immeubles du centre ancien de Tulle

La SEMABL a souhaité s'engager vers une optimisation énergétique des programmes de restauration immobilière engagés sur le centre ancien.

Après la consultation, le bureau d'études BEHI a été retenu. Il accompagne le maître d'ouvrage SEMABL et l'équipe de maîtrise d'oeuvre dans la conception des projets de restauration immobilière.

La démarche d'optimisation thermique et énergétique est engagée sur les immeubles suivants :

Adresse immeubles	Architectes	Mission BEHI	Date de notification	Montant du marché €
9 bis rue Fontaine Saint-Martin	PICARD/FAGES	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	17/04/2007	4 800
16 rue d'Alverge	VALADAS	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	17/04/2007	4 800
3 rue de l'Unité	LEBARON	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	17/04/2007	9 600
5 rue du Fourret	TURLIER	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	17/04/2007	9 600
13 av. Bournazel	VALADAS	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	17/04/2007	9 600
5 av de Boumazel	LEBARON	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	11/05/2007	9 600
2-4 quai Briand	TURLIER	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	08/06/2007	9 600
12 place Maschat	PICARD/FAGES	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	08/06/2007	9 600
2 quai de Rigny	LEBARON	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	03/09/2007	9 600
3 rue de la Barrière	LEBARON	Assistance à Maîtrise d'ouvrage	03/09/2007	9 600

Financement de la démarche d'optimisation thermique et énergétique

Montant prévisionnel des dépenses : 40 600 €

Subvention ADEME : 17.5%, soit 7 105 € (convention en date du 04/07/07)

Subvention Région Limousin : 17.5%, soit 7 105 € (avis commission en date du 26/04/07)

Subvention FEDER : 35%, soit 14 210 €

1.3 Maîtrise foncière

Dans le cadre des missions confiées à la SEMABL par la Ville de Tulle, il a été procédé aux acquisitions des immeubles suivants, pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 :

Adresse du bien	Référence cadastrale	Nature du bien	Prix d'achat	Notaire	Date d'acquisition	Type d'acquisition
19 rue d'Alverge	AY 208	Terrain	30 000,00 €	Me PRADAYROL	28/7/06	Etude et action aménagement Alverge
50 ter rue d'Alverge	AZ 35	maison	33 000,00 €	Me SALLON	28/8/06	PRI Alverge
8 rue du Fourét	AX 98	Immeuble	43 000,00 €	Me SALLON	17/10/06	PRI Général de Gaulle
10 rue Riche	AX 185	Immeuble	62 000,00 €	Me PRADAYROL	17/10/06	PRI le Trech
63 rue de la Barrière	AW 62/AW 63	Immeuble/venelle	7 000,00 €	Me SALLON	27/10/06	PRI La Barrière
42 rue d'Alverge	AY 131	Immeuble	6 000,00 €	Me PRADAYROL	27/10/06	PRI Alverge
13 rue Sainte Claire	AW 169	Immeuble	56 000,00 €	Me PRADAYROL	27/10/06	PRI La Barrière
15 rue Sainte Claire	AW 170	Immeuble				
5 rue du Fourét	AX 95	Immeuble	137 000,00 €	Me SALLON	27/10/06	PRI Général de Gaulle
9 rue Sainte Claire	AW 62/AW 63	Immeuble	7 000,00 €	Me SALLON	27/10/06	PRI La Barrière
3 rue de l'Unité	AX 65/AX 66	Immeuble/venelle	105 000,00 €	Me SALLON	27/10/06	PRI Général de Gaulle
9 avenue de Bournazel	AX 32 - BI 98	Immeuble	219 500,00 €	Me PRADAYROL	22/12/06	PRI extension périmètre
13 avenue de Bournazel	AW 23	Immeuble	30 490,00 €	Me KELLER	28/12/06	PRI extension périmètre
13 rue de la Barrière	AW 09	Immeuble	14 500,00 €	Me DUBOIS-SALLON	14/3/07	PRI La Barrière
9 bis rue Fontaine Saint Martin	AY 87	Immeuble	1 600,00 €	Me SALLON	27/2/07	PRI Alverge
place Clément Simon	AX 33	parcelle non bâtie	14 000,00 €	Me SALLON	3/4/07	Opération d'aménagement : square du Chandon

Acquisitions réalisées postérieures au 30 juin 2007

Adresse du bien	Référence cadastrale	Nature du bien	Prix d'achat	Notaire	Date d'acquisition	Type d'acquisition
7 rue du Chandon	AX 34	jardins	2 600,00 €	Me SALLON	02/10/2007	Opération d'aménagement : square du Chandon
		cabanon du jardinier	432,00 €	Me SALLON	02/10/2007	
1 quai Briand	AZ 60	Immeuble	24 000,00 €	Me SALLON	16/08/2007	Opération d'aménagement entrée de ville
12 place Maschat	BH 225	Immeuble	20 000,00 €	Me PRADAYROL	02/08/2007	PRI le Trech
3 rue de la Barrière	AW 04	Immeuble	61 500,00 €	Me PRADAYROL	31/07/2007	PRI La Barrière
2 quai de Rigny	BK 55	Immeuble	68 100,00 €	Me PRADAYROL	31/07/2007	PRI La Barrière

Exercice du Droit de Préemption urbain

Au cours de la période considérée, l'Aménageur a exercé son droit de préemption urbain, conformément aux termes de la convention publique d'aménagement (art 7bis), sur une maison située 13 avenue de Bournazel.

L'acquisition de cette maison, qui sera restaurée dans le cadre du périmètre de restauration immobilière, permettra d'aménager la continuité de la circulation piétonne publique sur l'avenue de Bournazel.

1.4 Périmètre de restauration immobilière

L'opération de restauration immobilière engagée en 2002 continue son évolution : un nouveau périmètre de restauration immobilière a été créé, quatre programmes de déclaration d'utilité publique ont été lancés en 2006, trois en 2007.

La SEMABL, conformément à la convention publique d'aménagement a conduit les missions suivantes :

- Elle a fait réaliser en tant que de besoin les travaux d'entretien ou de mise en sécurité des immeubles
- Elle a procédé au relogement des occupants en lien avec les acteurs sociaux.
- Elle a fait procéder aux études architecturales permettant de définir le niveau de restauration à atteindre en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.
- Elle a déposé les autorisations administratives nécessaires (permis, déclaration de travaux et Autorisation Spéciale de Travaux)

- Elle a fait procéder à l'établissement des règlements de copropriété
- Elle a mandaté un ou des commercialisateurs pour assurer la vente des lots

Engagement des Périmètres et des Déclarations d'Utilité Publique de Travaux

PERIMETRES		DUP		
Nom des PRI	Date d'approbation	Nom des DUP	Date d'arrêtés préfectoraux	Nombre d'immeubles
PRI "Général de Gaulle"	7 février 2003	DUP n°1 "Général de Gaulle"	17 octobre 2003	7
		DUP n°2 "Général de Gaulle"	5 décembre 2006	2
		DUP n°3 "Général de Gaulle"	22 novembre 2007	1
PRI "La Barrière"	7 février 2003	DUP n°1 "La Barrière"	17 octobre 2003	8
		DUP n°2 "La Barrière"	8 novembre 2004	7
		DUP n°3 "La Barrière"	30 août 2006	13
PRI "Le Trech"	8 novembre 2004	DUP n°1 "Le Trech"	8 novembre 2004	7
		DUP n°2 "Le Trech"	30 août 2006	11
		DUP n°3 "Le Trech"	22 novembre 2007	1
PRI "L'Alverge"	8 novembre 2004	DUP n°1 "L'Alverge"	8 novembre 2004	11
		DUP n°2 "L'Alverge"	5 décembre 2006	3
PRI "périmètre complémentaire centre ancien"	29 juin 2007	DUP n°1 "Périmètre complémentaire centre ancien"	22 novembre 2007	3

Evolution de l'opération

Aujourd'hui, l'opération couvre l'ensemble du centre ancien réparti sur cinq périmètres :

- PRI Barrière instauré en février 2003
- PRI Général de Gaulle instauré en février 2003
- PRI Le Trech instauré en novembre 2004
- PRI L'Alverge instauré en novembre 2004
- PRI « périmètre complémentaire centre ancien » instauré en juin 2007

12 déclarations d'utilité publique de travaux portant sur 74 immeubles du centre ancien.

Une vingtaine d'immeubles en cours de travaux, 7 immeubles sont terminés et loués représentant 27 logements restaurés et occupés.

Etat des ventes dans le cadre de l'opération de restauration immobilière Du 01/07/06 au 30/06/07

Adresse du bien	Référence cadastrale	Nature du bien	Prix de vente	Notaire	Date de vente	Type de vente
394 143 av. Gén. de Gaulle	AX 78-79-329-339	Appt 2ème étage + cave	43 920,00 €	Me SALLON	30/08/06	PRI "Général de Gaulle"
394 143 av. Gén. de Gaulle	AX 78-79-329-339	appt 3ème étage	43 200,00 €	Me SALLON	29/09/06	PRI "Général de Gaulle"
8 rue Roc la Pierre	AX 203/242	appt T4 RDC lots 5 et 6	49 838,00 €	Me PRADAYROL	15/12/06	PRI "le Trech"
8 rue Roc la Pierre	AX 203/242	lots 3 et 9	33 936,00 €	Me PRADAYROL	02/10/06	PRI "le Trech"
8 rue du Fourret	AX 98	Immeuble	87 800,00 €	Me SALLON	28/12/06	PRI "Général de Gaulle"
l'lot Sainte Claire	AW 55-170-169-61 201-202-54-57	lot n°26 - appt de 52 m² + cellier	23 554,00 €	Me PRADAYROL	29/12/06	PRI "la Barrière"
l'lot Sainte Claire		lot n°32 - appt de 46 m² + cellier	23 554,00 €	Me PRADAYROL	27/12/06	
l'lot Sainte Claire		lot n°27 - appt de 74 m² + cellier	36 804,00 €	Me PRADAYROL	29/12/06	
l'lot Sainte Claire		Lot n°34 - appt de 45 m² et lot n°35 - appt de 53 m² + cellier	23 064,00 € et 26 008,00 €	Me PRADAYROL	27/12/06	
l'lot Sainte Claire		lot n°10 - appt de 61 m² + cellier	30 915,00 €	Me PRADAYROL	29/12/06	
l'lot Sainte Claire		Lot n°11 - appt de 84 m² + garage	50 420,00 €	Me PRADAYROL	29/12/06	
10 rue Riche	AX 185	Immeuble	145 428,00 €	Me PRADAYROL	28/12/06	PRI "le Trech"
42 rue d'Alverge	AY 131	Immeuble	74 612,00 €	Me PRADAYROL	28/12/06	PRI "la Barrière"
l'lot Sainte Claire	AW 55-170-169-61	lot n°30 - appt de 97 m² + garage et cellier de 24 m²	49 525,00 €	Me PRADAYROL	29/06/07 et 07/09/07	PRI Barrière
l'lot Sainte Claire	201-202-54-57	lot n°15 - appt et n°1	36 014,00 €	Me PRADAYROL	26/06/2007	PRI Barrière
l'lot Sainte Claire	AW 55-170-169-61 201-202-54-57	9 appts	379 076,00 €	Me PRADAYROL	28 et 29/06/2007	PRI Barrière

Perspectives 2007

La SEMABL envisage la vente d'environ 6 immeubles en 2007 (14 logements).

1.5 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat centre ancien

L'OPAH RU centre ancien a permis la restauration de 267 logements dont 160 remis sur le marché immobilier et une pratique du loyer modéré (conventionné/intermédiaire) à hauteur de 49%.

Les dotations ANAH s'élève à 2 050 472 € (taux de réalisation de 128%) et les dotations Ville de Tulle à 789 707 € (taux de réalisation de 116%) sur les cinq ans. Les derniers dossiers déposés n'étant pas tous réputés complets au 30/06/07, sont traités au cours des commissions ANAH du dernier semestre, c'est pourquoi nous présentons un premier bilan de l'opération au 30 novembre 2007 sachant que d'autres dossiers seront financés d'ici la fin du dernier semestre 07.

Bilan OPAH RU /PRI SUR 5 ANS
2002-2007

Années	Nbre de logements restaurés subventionnés			Total logements restaurés	Logements vacants remis sur le marché	Subvention ANAH	Subvention Ville de Tulle	Subvention Région Limousin
	Propriétaires Bailleurs							
	Loyer Libre	Loyer Intermédiaire	Loyer Conventionné					
2002	12	1	0	13	2	16 579 €	4 268 €	
2003	37	2	8	47	17	288 733 €	90 668 €	
2004	56	6	15	77	36	322 273 €	104 465 €	
2005	26	9	13	48	31	348 305 €	122 373 €	96 215 €
2006	4	9	30	43	36	517 873 €	213 153 €	130 422 €
du 01/01/2007 au 29/11/2007	1	6	32	39	38	556 709 €	254 780 €	144 664 €

1.6 Programmes immobiliers

1.6.1. Opération immobilière sise 10 rue du Chandon

Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'Opération de Résorption Insalubre qui a permis la construction de 13 logements sociaux (opération Polygone) et la rénovation d'un immeuble du 17^{ème} siècle sis 10 rue du Chandon.

Maîtrise d'ouvrage SEMABL

Maîtrise d'oeuvre : M. TURLIER

Les travaux sont aujourd'hui terminés.

L'aménagement de cet immeuble comporte 6 logements et un garage.

Typologie des logements : 1T1/T2/2T3 avec balcon/2T3 duplex pour une surface habitable de 304 m².

La commercialisation des logements est en cours. Trois logements sont à ce jour réservés.

1.6.2. Immeubles sis 92 et 64 av Victor Hugo

Les deux opérations immobilières (92 et 64 av Victor Hugo) sont achevées. Les locaux commerciaux sont occupés à ce jour excepté le local commercial arrière du 92 av. Victor Hugo, 3 logements ont été vendus.

1.6.2a : Immeuble sis 92 avenue Victor Hugo

Ventes réalisées

Adresse du bien	Nature du bien	Prix de vente	Notaire	Date de vente
92 avenue V. Hugo	Place de Parking Local commercial	269 233,30 €	Me SALLON	09/11/2004
92 avenue V. Hugo	Place de Parking	4 500 €	Me SALLON	27/05/2005
86-92 avenue V. Hugo	Appartement	159 400 €	Me SALLON	déc-05

La commercialisation des logements et bureaux se poursuit.

Prix de vente des lots en commercialisation

	Typologie des logements/locaux	Situation dans l'immeuble	Terrasse	Parking		
					Surfaces	
1 ^{er} étage	T4	100.73 m ²	oui	48.69 m ²	oui	215 146 € TTC
2 ^{ème} étage	T4	100.73 m ²	non	-	oui	173 759 € TTC
Bureau		88.66 m ²			oui	146 356 € TTC

La Ville de Tulle et la SEMABL ont conjointement décidé de mettre en location les lots non encore vendus à ce jour tout en poursuivant les démarches de commercialisation. Tous les logements non vendus sont loués à ce jour. Seul le local commercial en rez de jardin n'est pas à ce jour loué.

La gestion locative est réalisée par l'agence Gestrim à Tulle.

Montant des loyers mensuels actualisés

Logement	Montant du loyer
Bureau	620 €
1 ^{er} étage	566 €
2 ^{ème} étage	524 €

1.6.2b : Immeuble sis 64 av. Victor Hugo

Ventes réalisées

Adresse du bien	Référence cadastrale	Nature du bien	Prix de vente	Notaire	Date de vente	Type de vente
64 av. Victor Hugo	AS 24	Appartement	199 250 €	Me SALLON	27/05/2005	Opération immobilière
64 av. Victor Hugo	AS 24	Appartement	160 000 €	Me SALLON	30/08/2006	Opération immobilière

Prix de vente des lots en commercialisation

Situation dans l'immeuble	Typologie des logements	Surface	Annexes		
				Surfaces	Prix de vente
Rez de jardin	T2	62.50 m ²	jardinet	18.20 m ² -	109 500 € TTC
2 ^{ème} étage	T4	116.30 m ²	terrasse	24.60 m ²	199 500 € TTC
3 ^{ème} étage et combles	T4 duplex sur rue	119.50 m ²	balcon	9.90 m ²	194 000 € TTC

Mise en location

Le rez de chaussée commercial est loué via un bail commercial par l'enseigne VIVAL, filiale de CASINO depuis septembre 2004.

A l'instar de l'immeuble 92 avenue Victor Hugo, il a été décidé de mettre en location des lots restants sur cet immeuble tout en poursuivant les démarches de commercialisation. Tous les logements non vendus sont loués à ce jour.

Montant des loyers mensuels actualisés

Logement	Montant du loyer
T2 - Rez de jardin	412 €
T4 - 2ème étage	617 €
T4 – duplex sur rue 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étage	566 €

La gestion locative est réalisée par l'agence Gestrim à Tulle.

1.7 Opérations d'aménagement

1.7.1. Parking Saint Pierre

La remise de l'ouvrage à la ville a eu lieu le 29/06/06.

La convention de transfert de prêt Renouvellement Urbain à la Ville a été signée courant novembre 2007.

Financement

CONSTRUCTION DU PARKING SAINT-PIERRE TULLE (19000)

Financement

Détails perception subventions

	Date de paiement	montant € TTC	
Crédits DIV			
	16/09/2004	247 411,56 €	acompte n°1
	26/04/2005	102 723,14 €	acompte n°2
	15/12/2005	21 080,27 €	acompte n°3
	06/03/2006	72 000,00 €	acompte n°3
	08/11/2006	319 030,03 €	solde
	Total	762 245,00 €	
Crédits Région Limousin			
	24/12/2004	110 066,07 €	acompte n°1
	07/04/2005	44 267,42 €	acompte n°2
	19/05/2005	53 258,96 €	acompte n°3
	04/12/2006	75 645,55 €	solde
	Total	283 238,00 €	
Crédits FEDER			
	24/03/2005	43 933,92	acompte n°1
	06/01/2006	8005,79	acompte n°2
	26/06/2006	40046,61	acompte n°3
	07/07/2006	22091,49	solde
	Total	114 077,81	
Crédits FISAC			
	09/06/2006	199 093,86	acompte n°1
	01/03/2007	151 282,00	acompte n°2
	Total	350 375,86	
	TOTAL SUBVENTIONS	1 509 936,67 €	

1.7.2. Aménagement des places de la Cathédrale

Maîtrise d'œuvre aménagement : Cabinet Rayko Gourdon

Maîtrise d'œuvre assainissement : Ville de Tulle

Les travaux d'assainissement ont été réalisés de février 2006 à avril/mai 2006 en parallèle d'une opération de fouilles préventives réalisée par l'INRAP de février à mars 2006.

Les travaux d'aménagement ont été réalisés d'avril à décembre 2006.

Montant de l'opération : 1 749 100 € HT

Financement Aménagement des places de la cathédrale TULLE

Détails perception subventions

	Date de paiement	montant € TTC	
Crédits ANRU - subvention d'un montant de 555 000 €			
	29/12/2006	59 200,00 €	avance sur subvention
	25/01/2007	88 800,00 €	avance sur subvention
	06/11/2007	296 000,00 €	acompte n°1
	reste à percevoir	111 000,00 €	solde
Montant perçu au 13/11/07		444 000,00 €	
Crédits Région Limousin* : subvention d'un montant de 213 900 €			
	22/01/2007	169 157,34 €	acompte n°1
	07/05/2007	44 742,66 €	acompte n°2 et solde
Montant perçu au 13/11/07		213 900,00 €	
Crédits FISAC* : subvention de 111 000 €			
	reste à percevoir	111 000,00 €	acompte n°1 et solde
Montant perçu au 13/11/07		0,00 €	
Crédits Fonds National pour l'archéologie préventive : subvention de 43 621 €			
	reste à percevoir	43 621,00 €	acompte n°1 et solde
Montant perçu au 13/11/07		0,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS Aménagement des places de la cathédrale		918 521,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS perçues au 13/11/07		657 900,00 €	

1.7.3. Aménagement de l'avenue Général de Gaulle

Maîtrise d'œuvre aménagement : Rayko Gourdon

Maîtrise d'œuvre assainissement : Ville de Tulle

Les travaux ont été réalisés de septembre à décembre 2006.

Montant des travaux : 500 790 € HT

Financement Avenue Général de Gaulle TULLE

Détails perception subventions

	Date de paiement	montant € TTC	
Crédits ANRU - subvention d'un montant de 225 000 €			
	reste à percevoir	225 000,00 €	Acompte n°1 et solde
Montant perçu au 13/11/07		0,00 €	
Crédits Région Limousin* : subvention d'un montant de 86 670 €			
	07/05/2007	21 487,06 €	acompte n°1
	reste à percevoir	65 182,94 €	acompte n°2 et solde
Montant perçu au 13/11/07		21 487,06 €	
Crédits FISAC* : subvention de 13 500 €			
	reste à percevoir	13 500,00 €	acompte n°1 et solde
Montant perçu au 13/11/07		0,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS Aménagement Avenue Général de Gaulle		325 170,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS perçues au 13/11/07		21 487,06 €	

Etat au 13/11/07

1.7.4. Aménagement de l'Alverge

Maîtrise d'œuvre aménagement : M. Valadas

Maîtrise d'œuvre assainissement : Ville de Tulle

Les travaux sont en cours et doivent se terminer début 2008.

Montant prévisionnel des travaux : 686 030 € HT

Financement

FNADT	300 000 €
FISAC	11 010 €
REGION LIMOUSIN	120 000 €
Ville de Tulle	255 020 €

1.7.5. Aménagement des abords de l'îlot Marc Eyrolles

Maîtrise d'œuvre aménagement et assainissement : Ville de Tulle

Les travaux d'assainissement et d'aménagement sont terminés.

Montant des travaux : 182 000 € HT

Financement

ANRU	77 500 €
REGION LIMOUSIN	31 000 €
Ville de Tulle	73 500 €

1.7.6. Aménagement du square du Chandon

Maîtrise d'œuvre : services techniques Ville de Tulle

Montant des travaux : 153 000 € HT

Financement

ANRU	40 000 €
REGION LIMOUSIN	16 000 €
Ville de Tulle	97 000 €

Objet des travaux : Aménagement de deux parcelles de terrain en espace vert de détente au cœur du centre ancien. Engazonnement des terrasses étagées reliées par un cheminement piéton. Réfection des murs pierre et installation de garde-corps

Démolition à venir des constructions sommaires implantées sur la partie haute du square afin de libérer un accès piéton en direction de la place Clément Simon.

2. Recettes et moyens de financement

Conformément aux termes de la convention publique d'aménagement, la SEMABL a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations une autorisation de découvert pour un montant maximum de 4 200 K€, au taux TMM + 0,40 %. Ce financement n'a fait l'objet d'aucune garantie.

Prêt Caisse Des Dépôts et Consignations

Un prêt renouvellement Urbain pour la construction du parking Saint Pierre d'un montant de 2 000 000 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le prêt Renouvellement Urbain a été transféré à la collectivité en novembre 2007. Les échéances versées par la SEMABL ont été remboursées par la Ville de Tulle.

Prêt Caisse d'Epargne

Un Prêt a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne le 20 juin 2006 d'un montant de 1 050 000 € afin d'assumer financièrement la mise en location provisoire des logements non vendus sur les immeubles 64 et 92 avenue Victor Hugo.

Caractéristiques du prêt

Type d'amortissement progressif à partir de la deuxième échéance

Taux d'intérêt : 4,27%

Nombre d'échéances : 25 échéances annuelles

Date de la dernière échéance : 1/02/2031

Prêt Banque Populaire

Un Prêt a été contracté auprès de la Banque Populaire d'un montant de 222 000 € destiné à financer les murs commerciaux du local situé au rez de chaussée de l'immeuble sis 64 avenue Victor Hugo. Une Garantie d'emprunt à la SEMABL a été octroyée par la Ville de Tulle par délibération en date du 23/09/05.

Caractéristiques du prêt

Type de taux : fixe

Taux d'intérêt : 3,49%

Coût total du crédit : 286 101 €

Echéances trimestrielles : 4 768,35 €

Monsieur Michel BREUILH dit que la CPA était au cœur d'une des préoccupations principales du Conseil municipal qui a porté sur toute la rénovation du bâti et toute la politique du logement dont les conséquences pourront être mesurées par rapport à un des points importants qui était de mettre fin à la baisse démographique de la Ville. Un rappel de la complexité de cette démarche est exposé dans le rapport présenté. Elle a nécessité la mise en œuvre de procédures spécifiques qui ne pouvaient être développées et mises en œuvre que par une ingénierie c'est-à-dire une équipe opérationnelle qui a été constituée autour de la SEMABL et d'autres intervenants. C'est la SEMABL qui a assuré la coordination entre les intervenants essentiellement sur les OPAH, le renouvellement urbain. Le développement durable a été pris en compte puisqu'à chaque fois que des diagnostics thermiques ont été réalisés.

Des PRI ont été lancés, des conventions d'assistance technique ont été signées notamment avec le PACT ARIM.

La rénovation s'est accompagnée d'une optimisation énergétique.

Ces opérations se sont accompagnées de la nécessité d'avoir une action forte au niveau du foncier.

L'intérêt du PRI a permis de pouvoir rénover des immeubles très dégradés avec des coûts de reprise et de rénovation au m² qu'il n'était pas possible de faire dans le cadre classique des financements OPAH.

Au-delà de la définition très précise des périmètres, il y avait une définition très précise des travaux nécessaires, des DUP pour ces travaux, avant de pouvoir procéder aux commercialisations.

L'impact fort sur la totalité des opérations engagées a pu être mesuré.

Dans le cadre de l'OPAH, près de 300 logements ont été rénovés, assurant une mixité sociale.

Il y a aussi eu le lancement de programmes immobiliers spécifiques. L'opération Polygone dans la rue du Chandon a été accompagnée.

Il y a eu la réalisation d'immeubles au 64 et 92 avenue Victor Hugo qui accueillent des logements dans les étages et des commerces en rez-de-chaussée.

Cela a accompagné la redynamisation de toute l'avenue Victor Hugo.

Des équipements structurants ont été aménagés : la réalisation du parking Saint-Pierre et l'aménagement de la Place de la Cathédrale, de l'avenue Charles de Gaulle, de l'Alverge, des abords de l'îlot Marc Eyrolles et du Square du Chandon.

Ces opérations ont été financées par la Ville, la Région, l'Etat, l'ANRU.

Les recettes qui sont à mettre en face des dépenses sont basées principalement sur des participations des partenaires, de la Ville et des prêts passés par la SEMABL.

La fin de la CPA est en principe programmée pour fin 2009.

Le total des dépenses et recettes s'élève à près de 21 000 000 €.

Ces chiffres sont très importants mais en mobilisant une pluralité de procédures et la quasi-totalité des partenaires possibles, des résultats très significatifs ont été obtenus et contribueront à l'objectif du mandat qui était la reconquête démographique pour Tulle.

Monsieur Mathieu GOURY dit qu'en ce qui concerne la CPA, pour 2008, l'OPAH du centre ville est achevée. Le solde des dossiers se fera dans les deux ans à venir.

Désormais des opérations immobilières peuvent être réalisées sur tout le secteur de la ZPPAUP.

La nouvelle réglementation permet de sortir le PRI du périmètre étroit du centre ancien.

APPROUVE à l'unanimité

21- Décision Modificative

a- Budget Ville - n° 3

Monsieur Michel BREUILH dit qu'il s'agit essentiellement d'un complément de crédits : 98 736 € pour la TC2 du CCS.

Il y a un complément pour la bulle de tennis, un remboursement de complément de capital de la dette : ce sont les emprunts variables dont les variations ne seront connues qu'en fin d'année.

Ensuite, il y a des réductions diverses en dépenses d'équipement. En recettes, il y a des compléments divers en matière de Dotation Globale d'Equipement, Taxe Locale d'Equipement, complément de subvention pour le pôle accordéons.

Il y a des versements de subvention. Il y a un complément de crédits pour ressources humaines : il s'agit de l'augmentation de la masse salariale liées aux résultats des CAP. Il y a un remboursement de complément d'augmentation de la dette.

C'est la même chose pour ce qui concerne les intérêts pour les emprunts à actualiser.

Le complément de crédits pour les Ressources Humaines est compensé en quasi-totalité par une subvention pour les actions de prévention menées au niveau des Services Municipaux.

Il y a un complément de Dotation de Solidarité de la Communauté de Communes et un complément de la redevance sur la taxe d'électricité.

Dans le reste de la décision modificative, il y a des virements de crédits entre sections, des ouvertures de crédits qui sont des opérations d'ordre.

APPROUVE à l'unanimité

b- Budget Eau - n° 1

Monsieur Michel BREUILH dit qu'il s'agit de variation au niveau des taux d'actualisation des emprunts.

Monsieur Michel CAILLARD fait état d'un article paru dans la Presse concernant les impôts fonciers.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que les chiffres mentionnés ont été donnés par l'observatoire des taxes foncières.

Il est dit qu'en 5 ans les impôts ont augmenté de 21 % et qu'à Tulle ils ont augmenté de 13,31 %.

Cette augmentation de l'impôt telle qu'elle est présentée peut donner une fausse idée de la situation.

Il pense qu'il s'agit ici du produit de l'impôt : de ce qu'a produit la Taxe Foncière d'une année à l'autre sur chacune des communes qui sont analysées.

L'augmentation des impôts fonciers résulte d'une part de l'augmentation éventuelle des bases et d'autre part de l'augmentation des taux votés par les assemblées délibérantes.

Dans l'augmentation des bases, il y a l'actualisation automatique votée par le Parlement dans les lois de Finances et l'augmentation de la masse réelle imposable.

A Tulle, le taux de l'impôt foncier n'a pas varié depuis plusieurs années.

L'augmentation constatée ne peut donc résulter que de l'actualisation des bases et des nouveaux locaux qui sont assujettis à la Taxe Foncière. Les impôts n'ont pas augmentés ainsi. C'est le produit qui a varié mais cela ne se traduit pas par le même effet sur la feuille de chaque contribuable.

Il y a eu plus de contribuables, plus de locaux imposés.

Il serait bon que le journal donne des infos en ce sens car cela est peu compréhensible par tous.

Monsieur Jean-Pierre ROSSIN dit que cela inclut les parts de la Ville de Tulle, du Département, de la Région et de l'Etat.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit qu'une collectivité a augmenté les bases et le taux de 3% par an chaque année pendant cinq ans.

Monsieur François HOLLANDE dit que l'augmentation est de 13% à Tulle, de 18% à Brive, 20% à Ussel et de 8% à Meymac.

Tulle a du gagner des bases.

A base inchangée, les effets de l'augmentation de l'impôt du Conseil Général et du Conseil Régional ont donné cela.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que la hausse peut traduire un réel enrichissement de la commune.

Monsieur François HOLLANDE dit que ces précisions étaient nécessaires pour ne pas laisser penser qu'à Tulle, le taux des impôts avait été augmentés.

Monsieur Jean-Paul DUSSOURD dit, qu'en outre, il n'est pas dit si les taxes sur les ordures ménagères ont été incluses.

Il n'est pas précisé si l'exonération de deux ans a été prise en compte.

APPROUVE à l'unanimité

c- Budget Assainissement - n° 1

APPROUVE à l'unanimité

22- Admissions en non valeur

- Budget Ville

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les admissions en non valeur demandées par le Percepteur pour un montant de 40,29 € sur le budget Ville et concernant les exercices 2000, 2005, 2006 et 2007.

APPROUVE à l'unanimité

23- Fixation des tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2008

Il est proposé au Conseil municipal de voter les tarifs communaux mentionnés dans le document, applicables à compter du 1^{er} janvier 2008.

APPROUVE à l'unanimité

24- Autorisation donnée au Maire pour les dépenses d'investissement à mandater dans la limite d'un quart du budget précédent

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ... »

Cette possibilité rendue nécessaire par la M14 permet de payer les fournisseurs sans attendre le vote du budget.

Pour 2008, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le paiement avant le vote du budget primitif de la section d'investissement :

- pour le budget Ville : **5 683 200 €**
- pour le budget Eau : **5 500 €**
- pour le budget Assainissement : **35 600 €**
- pour le budget Installations Economiques : **8 500 €**

APPROUVE à l'unanimité

25- Renouvellement de la ligne de crédit

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler la ligne de crédits d'un montant de 3 000 000 € avec la Caisse d'Epargne pour un an à compter du 1^{er} janvier 2008.

APPROUVE à l'unanimité

26- Attribution d'une indemnité au percepteur

Il est proposé au Conseil municipal de voter le paiement de l'indemnité au Percepteur pour l'année 2007.

Depuis le décès de Monsieur NADIR, Monsieur DISIC assure l'intérim des fonctions de Trésorier Principal. Il convient donc de verser une indemnité à la succession de Monsieur NADIR et une indemnité à Monsieur DISIC au prorata du temps où ces derniers ont assuré leurs fonctions soit :

- 1 889,43 € à la succession de Monsieur NADIR
- 1 889,43 € à Monsieur DISIC

L'indemnité fait l'objet d'un état de frais détaillé.

APPROUVE à l'unanimité

27- Subventions aux associations- Avances et attributions

a- Avances sur subventions 2008

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur les subventions accordées au titre de l'année 2008 suivantes :

1 - Centre Communal d'Action Sociale : 600 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville au CCAS était pour l'exercice 2007 de 1 000 000 €

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2007 était de 450 000 €

- *Le CCAS sollicite une avance sur la subvention qui lui sera allouée en 2008, pour faire face aux charges liées au fonctionnement du premier trimestre 2008 avant le vote du Budget Primitif.*

APPROUVE à l'unanimité

2 - Office de Tourisme : 20 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2007 de 62 000 €

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2007 était de 20 000 €

APPROUVE à l'unanimité

3 - OGEC : 50 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2007 de 99 090 €

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2007 était de 50 000 €

APPROUVE à l'unanimité

4 - Caisse des Ecoles : 15 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2007 de 52 000 €

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2007 était de 15 000 €

APPROUVE à l'unanimité

5 - Les Sept Collines : 140 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2007 de 260 000 €

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2007 était de 140 000 €

APPROUVE à l'unanimité

6 - La Cité de l'Accordéon : 30 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2007 de 81 928 €

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2007 était de 30 000 €

APPROUVE à l'unanimité

7 - Des Lendemain qui chantent : 45 000 €

Il s'agit d'une avance sur la subvention de 91 000 € qui sera versée à l'Association en 2008 dans le cadre des nouvelles relations contractuelles qui la lient à la Ville (convention de gestion).

APPROUVE à l'unanimité

8 - Comité des Œuvres Sociales : 8 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2007 de 58 000 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2007 était de 8 000 €

APPROUVE à l'unanimité

9 - Collines des Fages : 1 350 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2007 de 3 900 €
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2007 était de 1 300 €

Cette avance permettra à l'association de régler le montant des loyers et des charges de son local sis HLM de la Châtaigneraie.

APPROUVE à l'unanimité

b- Attributions de subventions à des associations

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

1- au COS du personnel de la Ville de Tulle pour le financement de bons d'achat remis aux médaillés du travail 2006

Chaque année, le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Tulle remet des bons d'achat aux agents auxquels est attribuée une médaille du travail.

Pour l'année 2006, cette récompense va être décernée à 14 agents.

Médaille	Nombre d'agents concernés	Montant du bon d'achat	Total
Or	6	153	918 €
Vermeil	13	122	1 586 €
Argent	11	107	1 177 €

Total	30		3 681 €
--------------	-----------	--	----------------

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à hauteur de 3 681 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Tulle pour le financement des bons d'achat remis aux médaillés du travail 2006.

APPROUVE à l'unanimité

2- à l'Echiquier Tulliste

L'Echiquier tulliste a organisé un tournoi rapide le 14 octobre 2007.

Cette association organisera ensuite l'Open de Tulle support du Championnat d'échecs de la Corrèze en mars 2008.

Elle sollicite une subvention en vue du financement du tournoi rapide de Tulle.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à hauteur de 150 € à l'Echiquier Tulliste en vue du financement de cette action.

APPROUVE à l'unanimité

3- à l'association PROMO IUT Tulle

Deux étudiants en 2^{ème} année de DUT « Génie Industriel et Maintenance » à l'IUT de Tulle participent, dans le cadre de leur formation au rallye 4L Trophy.

Ils sollicitent une aide financière de la Ville qui leur permettra de finaliser leur inscription à ce rallye dont le montant s'élève à 3 100 €.

Il est précisé que le coût total de ce projet est estimé à 6 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer à cette association une subvention exceptionnelle à hauteur de 500 € pour participer au financement de cette action.

APPROUVE à l'unanimité

4- Maison des Pompiers

Il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à hauteur de 150 € à la Maison des Pompiers pour contribuer au fonctionnement de ses activités.

Les membres de cette association collectionnent tout ce qui touche de près ou de loin à leur corporation.

Cette association a pour but de reconstituer, restaurer, conserver et mettre en valeur le patrimoine des Sapeurs - Pompiers de la Corrèze, de France et de l'étranger.

28- Redevance au titre de l'occupation du domaine public par Gaz de France pour l'année 2008

Conformément aux termes du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, la commune peut solliciter Gaz de France pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public due pour le passage de canalisations sur le domaine public.

Il est proposé au Conseil municipal de demander cette redevance au titre de l'année 2008 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

Calcul du montant de la redevance :

$$(0.035 \times L) + 100$$

L représentant la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre et 100 représentant un terme fixe.

$$\text{Soit } (0,035 \times 78\,572) + 100 \} = 2\,850,02 \text{ €}$$

APPROUVE à l'unanimité

JEUNESSE -

Rapporteurs : Magali LACHASSAGNE- Janine PICARD

29- Approbation du Contrat Enfance Jeunesse liant la Ville et la CAF

Un nouveau contrat avec la CAF annule les anciens contrats enfance et temps libre. Le nouveau dispositif Contrat Enfance Jeunesse couvrira la période 2007/2010.

Population concernée : enfants de 0 à 17 ans révolus

En ce qui concerne la petite enfance l'objectif retenu est de :

Répondre de façon adaptée aux besoins des familles en offrant des lieux d'accueil de qualité

- Favoriser l'accès de toutes les familles aux structures et services Petite Enfance
- Optimiser le taux d'occupation des structures
-
- Favoriser l'adaptation de l'offre à la demande d'accueil en renforçant la complémentarité des services petite enfance et les actions partenariales
- Assurer un accueil adapté des enfants et de leurs familles

Actions retenues :

- Relais accueil petite enfance
- Multi accueil collectif, extension de la capacité d'accueil de 16 places
- Crèche hospitalière, extension de la capacité d'accueil de 12 places
- Poste de COORDINATRICE PETITE ENFANCE

Pour la partie jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse, l'objectif est de :

Promouvoir la dimension éducative de tous les temps de la vie de l'enfant

-
- Faciliter la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisirs**
-
- Fédérer acteurs et partenaires
-
- Impliquer les jeunes et les familles dans le fonctionnement des structures pour répondre à leur attente dans l'intérêt général

Les actions qui seront cofinancées par la CAF sont :

- ***L'Organisation de minis séjours ou campings l'été pour les 6/15 ans :***
Séjours du lundi au vendredi avec des thématiques telles que : Equitation, activité de plain air pêche ...
- Les Séjours pour les 14/17 ans : Ski, VTT, Voile

Le taux de financement de la CAF diminue de façon importante :

Petite enfance

De 155 901 € par an actuellement la participation de la CAF s'élèverait à 75 704.14 € en appliquant une dégressivité annuelle de 8157 € sur une période de 11 années.

Ce chiffre pouvant être encore pondéré à la baisse en fonction de critères tels que le taux d'occupation.

Jeunesse

D'une aide actuelle de 30 758 € il est prévu une dégressivité amenant à une participation de 25 859€ qui peut être également pondérée selon certains critères.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Madame Magali LACHASSAGNE dit qu'il s'agit de transformer les deux contrats liant la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales en un seul et unique contrat qui prend en compte les enfants de 0 à 17 ans.

Elle déplore la baisse de la participation financière de la CAF sur les actions Enfance et Jeunesse.

La Ville va donc devoir faire des choix dans les activités qu'elle sera désormais seule à prendre en charge.

Les modes de calcul et les procédures viennent de la CNAF, sans concertation, et ne correspondent pas au secteur rural auquel appartient la Ville mais à un secteur très urbanisé avec beaucoup d'enfants en ce qui concerne les crèches.

La CAF de la Corrèze accompagnait jusqu'alors des actions innovantes en direction des publics Enfance et Jeunesse et accompagnait les projets menés par les collectivités.

Maintenant les collectivités n'auront que le minimum de financement pour les structures alors que quelques investissements peuvent encore être financés.

Les salariés de la CAF deviennent de simples comptables et gestionnaires qui ne sont pas en mesure d'accompagner des actions qui se voulaient jusqu'alors novatrices.

Dans cinq ans, la Ville percevra 75 704 euros par an contrairement à 155 901 euros par an pour la petite enfance et 25 000 euros contrairement à 30 000 euros pour la jeunesse.

Malgré tout, il faut signer ce contrat car des actions demeurent prioritaires dans le cadre de l'action pour l'Enfance et la Jeunesse.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que ce problème a été examiné aujourd'hui au Conseil Général.

Toutes les communes disposent d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, se posent des questions sur ce désengagement de la CAF.

La branche famille de la CAF est en déficit.

Le Département dit qu'il va participer plus : le crédit de 30 000 euros passera à 60 000 euros.

La Communauté de Communes a évalué le coût de la dépense pour une gestion intercommunales des centres de loisirs à 900 000 euros. Cela est un vrai problème.

APPROUVE à l'unanimité

30- Approbation de la convention et de son avenant n°1 liant la Ville et l'Acse relatifs à l'attribution par cet organisme d'une subvention à la commune pour financer l'animation de l'espace jeunes du CCS

Un dossier de demande de subvention a été déposé au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (fonds géré par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)

Dans ce dossier était notamment présenté le fonctionnement de l'espace jeunes et les actions développées qui ont pour objectif une approche citoyenne de l'organisation des activités.

L'Etat vient de retenir cette démarche en lui accordant une aide financière de 4.000 euros.

Afin de pouvoir toucher cette enveloppe financière, il est demandé au Conseil Municipal de signer avec le Préfet la convention d'attribution de subvention afférente et son avenant n°1 portant prolongation de délais de cette action jusqu'au 30 juin 2008.

APPROUVE à l'unanimité

PERSONNEL -

Rapporteur : Alain LAGARDE

31- Approbation du renouvellement de conventions de détachement de travailleurs handicapés liant la Ville et le CAT ADAPEI

Depuis le 01 janvier 2007, la Ville de Tulle accueille dans le cadre d'un contrat de détachement individuel trois jeunes travailleurs handicapés du Centre d'Aide par le Travail de l'Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales de la Corrèze pour assurer des fonctions d'entretien sur la base d'un temps complet.

Ces détachements donnent pleinement satisfaction et ont suscité chez ces jeunes un nouvel élan dans leur développement et leur épanouissement personnel.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les renouvellements de deux contrats de détachements et d'autoriser le Maire ou son représentant à les signer.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Alain LAGARDE

32- Prises en charge de dépenses inhérentes à des sinistres

a- Remboursement de frais inhérents au rachat de lunettes par un agent municipal suite à la destruction de celles-ci lors d'une manifestation organisée par le Conservatoire à Rayonnement Départemental

Un des agents du Conservatoire à Rayonnement Départemental a, lors de la fête de la musique le 21 juin 2006, endommagé ses lunettes.

Un instrument du conservatoire est tombé sur les lunettes et les a cassées.

Le montant des lunettes s'élève à 126,50 €.

Cette affaire a fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de l'assureur auprès duquel la Ville a souscrit un contrat en responsabilité civile.

La Compagnie a accepté de régler 46,50 € à l'agent.

La Ville étant considérée comme tiers dans cette affaire, il lui incombe de verser à l'agent le montant de la franchise non pris en charge par l'assurance soit 80 €.

Il est proposé au Conseil municipal de verser cette somme à l'agent concerné.

APPROUVE à l'unanimité

b- Prise en charge de la sonorisation d'un occupant d'un local municipal endommagé par un dégât des eaux

M. TEXEIRA occupe un local municipal sis ZAC de la Solane dans lequel il pratique une activité radio.

Dans la nuit du 13 au 14 juin 2007, un dégât des eaux est survenu dans ce local et a endommagé du matériel appartenant à Monsieur TEXEIRA.

Le Directeur des Services Techniques s'est engagé auprès de Monsieur TEXEIRA afin que l'achat d'une nouvelle sonorisation soit pris en charge par la Ville en contrepartie de quoi Monsieur TEXEIRA devait assurer le nettoyage des locaux.

La facture afférente au remplacement de ce matériel a été transmise à la Ville par KCE. Son coût s'élève à 748 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge cette dépense.

APPROUVE à l'unanimité

33- Fournitures de prestations par la Ville de Tulle à la Communauté de Communes Tulle Cœur de Corrèze en matière d'informatique, de marchés publics, de communication et d'entretien des bâtiments communautaires - Approbation de la convention afférente pour l'année 2007

Cette nouvelle convention porte sur les prestations suivantes :

Prestations informatiques :

- suivi du parc informatique
- installation du nouveau matériel
- gestion du routeur pour boîtes à lettres
- dépannage du réseau
- dépannage application bureautique
- dépannage du système
- conseil
- devis

Prestations en matière de communication :

- Maquettage de 5 revues Enjeux
- Maquettage de 3 suppléments
- Maquettage de 18 affiches (mars 2007) pour un territoire en musique
- Maquettage de 24 affiches (décembre 2007) pour un territoire en musique (2008)
- Photos

Prestations techniques :

- entretien courant des locaux communautaires
- réunions techniques sur différents projets communautaires

Prestations en matière de marchés publics :

- aide juridique
- assistance et conseil

Le montant forfaitaire pour l'ensemble des prestations est estimé à 8 613 € pour l'année 2007.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES -

Rapporteur : Michel BREUILH

34- Approbation d'avenants à des protocoles d'accord souscrits pour les avances remboursables accordées à des commerçants ayant subi des préjudices liés aux travaux réalisés sur la Place de la Cathédrale et l'Avenue Charles De Gaulle

Par délibération en date du 17 novembre 2006 et 2 février 2007 plusieurs commerçants ayant subi des préjudices liés aux travaux des Places de la Cathédrale avaient bénéficié d'une avance remboursable.

Les transactions prévoyaient un remboursement de l'avance accordée suivant un échéancier établi conjointement par la Ville et les intéressés, la seule exigence étant le remboursement sur l'année 2007.

A ce jour, trois commerçants : Mmes Delpeyroux (magasin Equilibre) et Urbain (magasin Les Lutins) ainsi que Mr Chambeaudie (libraire) se sont manifestés pour demander le report des échéances de remboursements dans un premier temps ainsi que l'éventuelle transformation de cette avance en indemnité dans un deuxième temps.

Ces commerçants invoquent une accentuation de la perte de leur chiffre d'affaire et des difficultés à faire face à leurs dettes fournisseurs, sociales et fiscales compromettant la poursuite de leur activité.

Dans l'attente d'examiner les derniers bilans et comptes de résultat joints à leur demande, il est proposé au Conseil municipal de différer le remboursement des avances remboursables à fin 2008.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il faut prendre des garanties au cas où des commerçants déposeraient le bilan.

Il faut les aider mais prendre des précautions.

APPROUVE à l'unanimité

URBANISME -

Rapporteur : Monsieur COMBASTEIL

35- Lancement de la révision simplifiée du POS

Dans le cadre du projet de la nouvelle salle multi - fonctions sur le site de l'Auzelou, il est nécessaire de procéder à la modification du zonage de ce secteur.

Pour cela, il est possible, s'agissant d'une opération présentant un intérêt général, d'utiliser la procédure de révision simplifiée conformément aux articles L 123-13 et L 123-19 du Code de l'Urbanisme.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la mise en révision simplifiée du P.O.S.
- de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la commune de Tulle pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision
- d'engager une concertation selon les modalités suivantes :
 - . une information dans les journaux locaux (La Montagne, l'Echo du Centre)
 - . une réunion publique présentant le projet de révision

Monsieur Jean COMBASTEIL explique que le zonage du POS concernant les zones inondables n'est pas superposable avec les nouvelles recommandations du PPRI.

Le POS est opposable.

En attendant que le PLU soit achevé, il faut réviser le POS afin de ne pas avoir de problèmes pour construire la salle de l'Auzelou lorsque cela sera décidé. Il s'agit de rendre le POS identique au PPRI.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Monsieur LAGARDE

36- Renouvellement de la convention relative à la télétransmission des actes soumis au Contrôle de légalité liant la Ville de Tulle et la Préfecture de la Corrèze

La Ville et la Préfecture de la Corrèze avaient signé une convention relative à la dématérialisation du Contrôle de Légalité qui prenait effet au 1^{er} janvier 2007.

Celle-ci était conclue pour une durée d'un an et devait être renouvelée après qu'un bilan afférent à cette façon de procéder ait été réalisé.

La télétransmission des actes administratifs s'avérant pertinente, il est proposé au Conseil municipal de renouveler la convention afférente à compter du 1^{er} janvier 2008 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que cette convention est désormais renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

APPROUVE à l'unanimité

MOTIONS -

37- Motion relative à la suppression d'une classe au LEGTA de Naves

Madame Dominique GRADOR dit que le Ministère de l'Agriculture a décidé de baisser de 3% les heures d'enseignement dès la prochaine rentrée 2008 et ceci pendant cinq ans.

Cela se traduit par la décision prise unilatéralement par la Direction Régionale de l'Enseignement Agricole de supprimer une classe de 3^{ème} sur les deux existant dans ce Lycée Agricole.

Ces deux classes de 3^{ème} accueillent des enfants en difficulté scolaire auxquels ce Lycée permet une réinsertion dans le cadre d'un apprentissage scolaire, l'une sur un apprentissage concernant les services et l'autre sur les productions pour devenir agriculteur.

Il y a un problème posé pour l'établissement mais aussi un déséquilibre apporté à l'offre pédagogique du bassin de formation de Tulle.

Cela a fait l'objet d'une délibération du Conseil Régional à l'unanimité, du Conseil Général pour demander de surseoir à la fermeture de cette classe, pour demander une concertation entre le service régional de l'enseignement agricole et le Conseil d'Administration de cet établissement avec les services de l'Etat, de l'enseignement agricole et les élus de la Région ayant en charge la formation.

*APPROUVE par 24 voix pour
et 7 abstentions*

38- Motion relative à la suppression des arrêts en gare d'Uzerche des trains circulant sur la ligne Paris Toulouse les après-midi.

Madame Dominique GRADOR dit que l'arrêt du train de 17h30 est menacé alors que cet arrêt est nécessaire pour conserver l'activité de la gare d'Uzerche et pour permettre aux Tullistes de continuer à prendre le train à Uzerche plutôt qu'à Limoges.

Il s'agit d'une atteinte portée à la Gare d'Uzerche. Deux manifestations ont eu lieu. Il y avait des Tullistes, des gens ayant besoin de ce train.

Il est demandé à la SNCF la remise en place de cet arrêt. Ce vœu a été formulé par le Conseil Régional.

39- Demandes de subventions au titre du Contrat de Pays - Modification des plans de financement se rapportant aux opérations :

- Réalisation d'une salle plurifonctionnelle à l'Auzelou

Plan de financement

Opération	Financement	%
Réalisation d'une salle plurifonctionnelle à l'Auzelou	Etat (FNADT - Section Générale) 900 000 €	30 %
	FEDER 600 000 €	20 %
	Région (CPS) 600 000 €	20 %
	Département 300 000 €	10 %
	Ville 600 000 €	20 %
Coût : 3 000 000 € HT	3 000 000 €	100 %

- Réalisation d'un pôle intermodal sur le site de la gare

Plan de financement

Opération	Financement	%
Réalisation d'un Pôle Intermodal sur le site de la Gare	Etat (FNADT - Section Générale): 460 000 €	20 %
	FEDER 460 000 €	20 %
	Région (CPS et crédits sectoriels) 575 000 €	25 %
	Département 345 000 €	15 %
	Ville 460 000 €	20 %
Coût : 2 300 000 € HT	2 300 000 €	100 %

40 – Intégration des opérations "Aménagement des Places de la Cathédrale et de l'Avenue Charles Gaulle" dans le Budget Ville.

- Cf documents en annexe) –

APPROUVE à l'unanimité

41 – Avances sur participation 2008

a- Au Centre de Secours

b- au Syndicat Immobilier Intercommunal Naves Seilhac Tulle

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des avances sur les participations au titre de l'année 2008 :

- au centre de Secours : 50 000 €
- au Syndicat immobilier intercommunal Naves Seilhac Tulle

Il est précisé que ces avances permettent à ces établissements de fonctionner durant les premiers mois de l'année.

APPROUVE à l'unanimité

DELEGATION AU MAIRE -

- Arrêtés du 9 et 22 octobre, 7 novembre 2007

Pris acte
Tulle, le 14 décembre 2007
La séance est levée à 00H30

Le Maire,

François HOLLANDE

ANNEXES